

Edition 2010



Baromètre Professionnel de la Finance Solidaire



label de la finance solidaire

 SOLIDARITÉ **FINANCE ET SOL**



Sommaire



Avant-propos	3
Introduction	4
Les relations de la finance solidaire	5
Premier chapitre : l'épargne solidaire labellisée	6
L'encours de l'épargne solidaire	6
L'épargne salariale solidaire	9
Les réseaux de distribution	10
Les gestionnaires d'épargne solidaire	11
Les épargnants	12
Deuxième chapitre : le partage	14
Historique des dons versés aux associations	14
Répartition des dons par secteurs d'activité	15
Le classement 2009 des ONG bénéficiaires	16
Troisième chapitre : le financement solidaire	18
Le montant des financements solidaires	18
Les modalités de financement solidaire	20
L'accompagnement	22
Le financement solidaire par les établissements financiers	26
Les ressources des financeurs solidaires	27
Quatrième chapitre : le label Finansol	28
Annexe : Présentation thématique des fonds labellisés	30

Avant-propos

Trop (ou trop peu) d'épargne solidaire?

Au moment où le montant cumulé des investissements dits « solidaires » au sens du baromètre Finansol dépasse à peine les 500 millions d'euros, il peut paraître un peu saugrenu de se demander si l'offre de capitaux de ce type est susceptible de s'avérer surabondante par rapport aux besoins exprimés par les entrepreneurs solidaires (et plus largement par rapport aux immenses besoins non satisfaits d'activités à forte utilité sociale). D'ailleurs, les financeurs solidaires membres de notre association auraient plutôt tendance à estimer que nous sommes encore en situation de pénurie.

Il n'empêche que les gérants d'épargne salariale solidaire se préoccupent de l'affectation des capitaux qui affluent sur les plans d'épargne entreprise, dont on sait que, depuis le 1er janvier de cette année, ils doivent inclure une offre solidaire généralement bien accueillie par les salariés des entreprises. Ces gérants observent d'ailleurs qu'une poignée d'entreprises solidaires recueille l'essentiel de leurs investissements. Sans pour autant que les besoins de ces entreprises soient tout à fait satisfaits, preuve s'il en est que la demande existante est vigoureuse.

Il faut y ajouter une demande potentielle dont tout laisse à penser qu'elle est susceptible d'augmenter sensiblement au cours des prochaines années. D'abord, nous observons à Finansol que nombre d'entrepreneurs ayant une activité à forte utilité sociale ne savent pas qu'ils relèvent du statut d'entreprise solidaire. Le caractère récent de ce statut, 2001, en est la cause. Une meilleure information sur ce statut ne peut qu'élargir le marché. Finansol s'y emploiera.

Il apparaît ensuite que les jeunes, diplômés ou non, sont de plus en plus nombreux à vouloir créer ou animer des activités porteuses de sens. Recenser, puis faire connaître ces entreprises, notamment au public des épargnants, est l'un des objectifs des Grands Prix de la Finance Solidaire *Le Monde Argent - Finansol* attribués pour la première fois en novembre 2010 en partenariat avec France Active, la Fondation Crédit Coopératif et France Info. Nos conventions d'affaires biannuelles ont quant à elles pour but de rapprocher la demande de l'offre de capitaux. Il est tout à fait prévisible que leur fréquence s'accroîtra.

Nous n'en sommes qu'au début d'un processus qui suscite un intérêt croissant de par le monde. Rien qu'au Royaume-Uni, il s'est créé en l'espace de cinq ans 4000 *community interest companies* proches de nos entreprises solidaires. Commentaire d'un homme de l'art, Sir Ronald Cohen, capital-risqueur comblé qui s'est reconverti dans le solidaire : « L'investissement social suivra le même chemin que le capital risque et le *private equity*. L'offre de capitaux crée sa propre demande. C'est par là qu'il faut commencer ». Promoteur du fonds *Bridges Ventures*, Sir Ronald sait de quoi il parle.

François de Witt, Président de Finansol

Introduction

Depuis 2008, la parution du Baromètre professionnel s'inscrit comme un temps fort de la Semaine de la finance solidaire, qui permet aux financeurs solidaires, établissements financiers ainsi qu'aux autres acteurs d'échanger et de débattre sur les principales thématiques et évolutions du secteur.

Revue complémentaire de l'édition grand public publiée dans le quotidien « La Croix », le baromètre professionnel évolue. Tout en consolidant les indicateurs "incontournables" tels que les montants de l'encours d'épargne et du financement solidaire, les classements des réseaux de distribution et des associations bénéficiaires du partage, plusieurs innovations prennent place dans cette édition.

Principale évolution, une place plus importante est désormais consacrée au financement solidaire avec le développement de nouveaux indicateurs et de témoignages relatifs à cette thématique. Un choix logique et cohérent en rapport avec l'extension du label Finansol qui est devenu cette année le label de la finance solidaire.

Un large focus est dédié à l'accompagnement. Facteur majeur dans la pérennité des projets financés par les financeurs solidaires, quatre regards différents sur l'accompagnement vous sont proposés en lien avec les quatre secteurs d'activité de la finance solidaire : Ecidec pour la solidarité internationale, SNL pour l'insertion par le logement, Initiatives pour une économie Solidaire (IéS) pour l'insertion par l'emploi et Les Jardins de Cocagne pour l'environnement.

Le chapitre sur l'épargne de partage se développe également avec le témoignage d'une association bénéficiaire (Les Doigts qui Rêvent) et d'un indicateur relatif à la répartition des dons par secteurs d'activités.

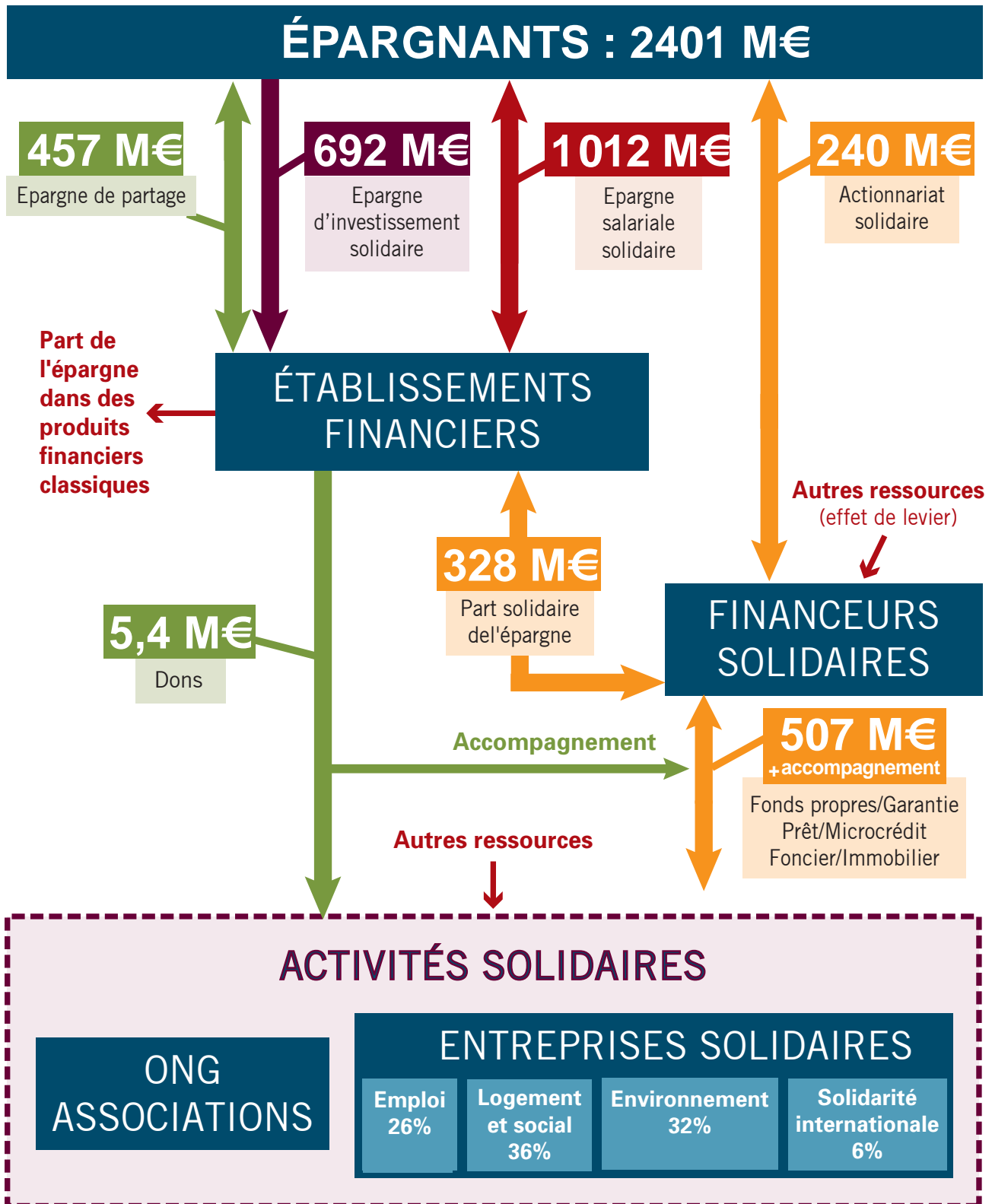
La méthodologie de consolidation des indicateurs a été maintenue en axant l'observation sur l'ensemble des produits labellisés Finansol ainsi que sur les fonds d'épargne salariale non labellisés. Le choix de considérer comme solidaire tout produit qui a fait l'objet d'un examen préalable par le Comité du label, sur des critères de solidarité, de transparence et d'information, en est le principal motif. Les FCPE solidaires, labellisés ou non, sont quant à eux tenus d'investir obligatoirement entre 5 et 10% de leurs actifs en titres solidaires.

Je remercie toutes les personnes qui ont collaboré à l'élaboration du Baromètre professionnel : les membres de Finansol, l'A.F.G (Association Française de Gestion financière), Sylvie AUCOUTURIER ainsi que l'équipe salariée de Finansol, et tout particulièrement Muriel LAVAL, Amélie VERONE et Anthony DEGOUVE.

Frédéric Fourier, Responsable de l'Observatoire de la finance solidaire



Les relations de la finance solidaire



Premier chapitre

L'épargne solidaire labellisée

L'ENCOURS DE L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Investissement solidaire						
Actions non cotées	65	72	86	107	140	177
Comptes à terme, CCA	32	32	38	51	55	63
Livrets d'investissement solidaire	65	75	88	132	168	196
Fonds 90-10	111	169	324	398	410	496
Epargne salariale	130	274	404	598	479	1012
Partage						
Livrets de partage	37	69	94	123	159	201
Bons de caisse	1	1	1	1	1	1
Assurance-vie	7	9	19	29	34	44
Fonds de partage (FCP, SICAV)	134	144	175	184	185	211
TOTAL	582	845	1229	1623	1631	2401

Après une année de stabilisation, l'encours des produits d'épargne solidaire a atteint un niveau record, avec un cumul de 2,4 Mds €. Il s'agit également de la plus forte progression, en valeur relative, depuis 2003, avec un taux de croissance de 47,21%.

Plusieurs raisons permettent d'expliquer ces très bons résultats : l'augmentation régulière du nombre d'épargnants sur l'ensemble des supports (cf. page 14 et 15), la bonne tenue des marchés financiers sur l'exercice 2009 (notamment pour les fonds à dominante « actions »), les nouvelles dispositions législatives propres à l'épargne salariale solidaire (loi LME) ainsi que la commercialisation de nouveaux produits solidaires par des réseaux qui proposent désor-

mais une offre à leurs clients (MAIF, Crédit Mutuel Arkea).

En 2008, l'effondrement des marchés financiers avait affecté significativement les performances des OPCVM, pour la partie non solidaire des fonds, masquant les bons résultats enregistrés par les financeurs solidaires (actions non cotées, comptes à terme), les livrets bancaires et les fonds en euros des contrats d'assurance-vie. En 2009, les différentes familles de produits ont toutes progressé avec des taux de croissance s'échelonnant de 14% à 111%. Ces taux sont conformes à ceux observés les années de croissance du secteur, à l'exception de l'épargne salariale solidaire dont l'encours a plus que doublé.

En effet, l'essor de l'épargne salariale solidaire, en 2009, a permis de franchir les 2 Mds d'euros d'encours. Pour la première fois, une famille de produits a dépassé le cap symbolique du milliard d'euros collecté. Si les fonds d'épargne salariale ont bénéficié de la bonne tenue des marchés financiers et de la hausse des souscriptions, leur croissance rapide s'explique plus spécifiquement par la transformation de fonds dédiés « classiques » en fonds solidaires, aux encours déjà constitués et significatifs.

Les produits d'épargne de partage ont connu une progression inférieure à celle des livrets d'investissement solidaire (21% contre 55%), pour un encours de 457 M€. Le poids global de l'épargne de partage est en recul puisque ses encours représentent 19% de l'épargne solidaire.

L'encours des OPCVM au 1^{er} septembre 2010

Les OPCVM solidaires ont progressé de 7,3% depuis le début de l'année pour un encours supérieur à 800 M€. Un bon résultat au regard de la fragilité des marchés financiers.

Le taux de croissance des fonds « 90-10 » (+ 9,4%) demeure largement supérieur à celui des fonds de partage (+ 1,8%), l'écart s'accroissant au fil des années.

La progression des fonds « 90-10 » est à mettre à l'actif des 3 fonds de microfinance labellisés Finansol. En effet, l'encours du FCP « BNP Paribas Obli Etheis » a progressé de 56 % sur les huit premiers mois de l'année tandis que celui de la SICAV « Natixis Impact Nord Sud Développement » gagnait 18% sur la même période. Lancé fin 2009, le FCP « Babyfund Ecofi taux Fixe 2013 » a multiplié son encours par 12, pour un total de 8,3 M€.

Témoignage de Pierre Schreck, Directeur Général d'IDEAM

Pouvez-vous faire un état des lieux des activités d'Amundi sur le marché de l'épargne solidaire et nous exposer votre stratégie de développement ?

Société de gestion de premier rang au niveau mondial de par le montant de ses actifs sous gestion classique et sous gestion ISR, Amundi gère également des OPCVM d'épargne solidaire : fonds solidaires « 90-10 », fonds de partage, fonds d'épargne salariale solidaire, et a l'ambition de devenir également un acteur de premier plan sur ce secteur.

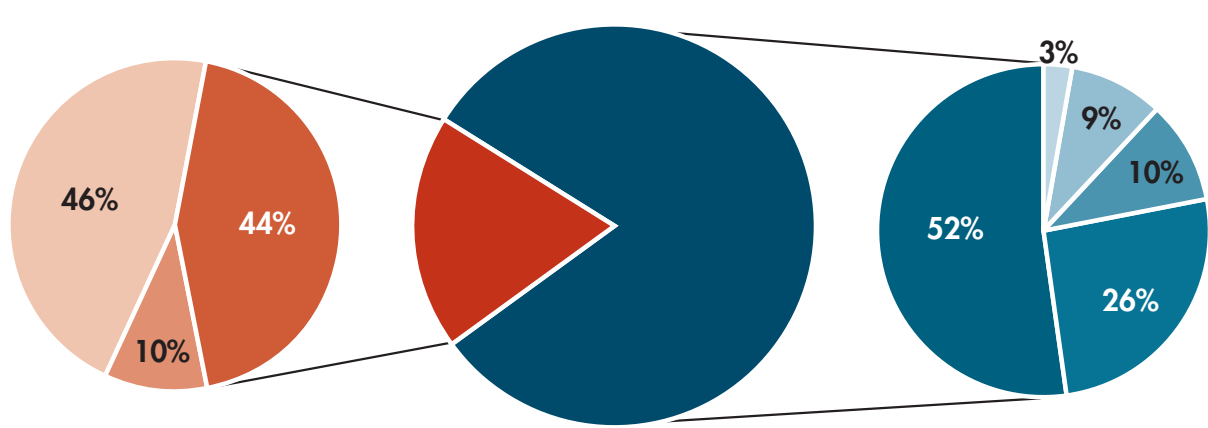
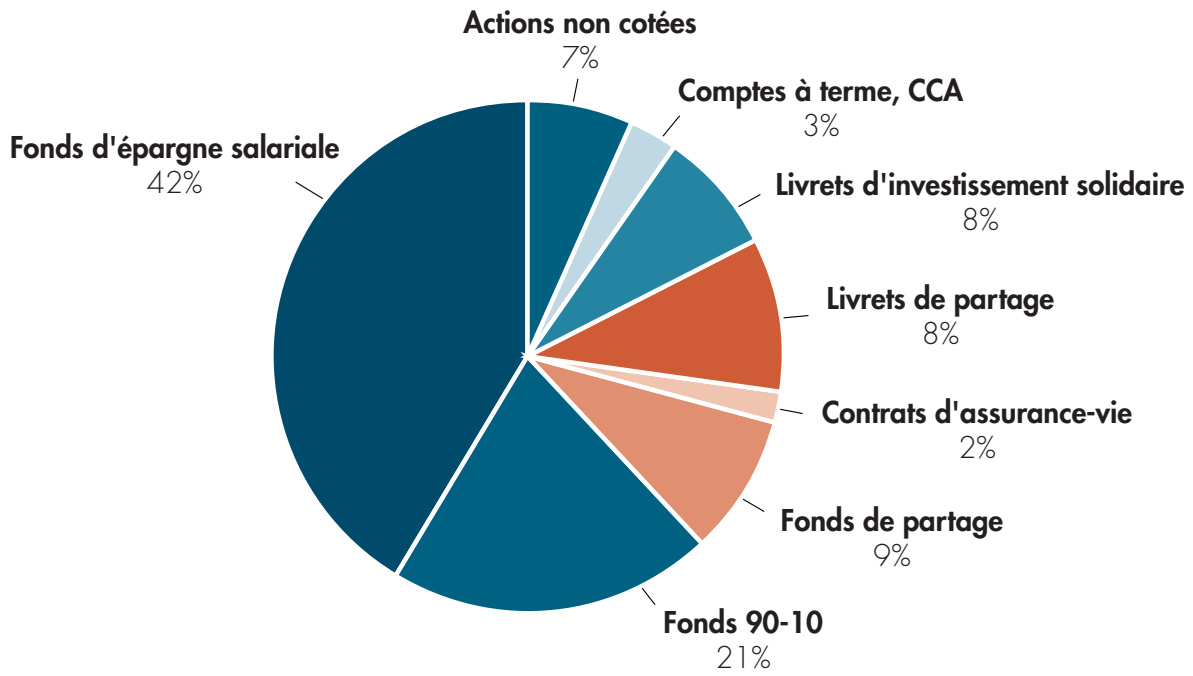
Nous portons une attention particulière à la sélection des entreprises solidaires. Notre objectif est non seulement de diversifier les thématiques pour répondre à la demande croissante d'une clientèle d'investisseurs particuliers, d'institutionnels et d'entreprises, mais également de diversifier le risque pris sur les émetteurs. L'investissement dans ces entreprises s'accompagne d'un reporting sur les actions soutenues.

En janvier dernier, Crédit Agricole Asset Management fusionnait avec Société Générale Asset Management pour devenir le Groupe Amundi. Quel est votre positionnement sur le secteur de l'épargne salariale solidaire ainsi que vos perspectives d'évolution ?

Suite à la Loi de Modernisation de l'Economie qui a rendu obligatoire la présence d'un fonds solidaire dans les PEE, nous avons enregistré depuis 18 mois une progression de nos encours en FCPE solidaires proche de 120%. En tant que leader sur le marché de l'épargne salariale, nous souhaitons intensifier notre présence sur le segment de l'épargne salariale solidaire et développer notre offre tant en fonds multi-entreprises qu'en fonds dédiés.



RÉPARTITION DE L'ENCOURS PAR FAMILLE DE PLACEMENT

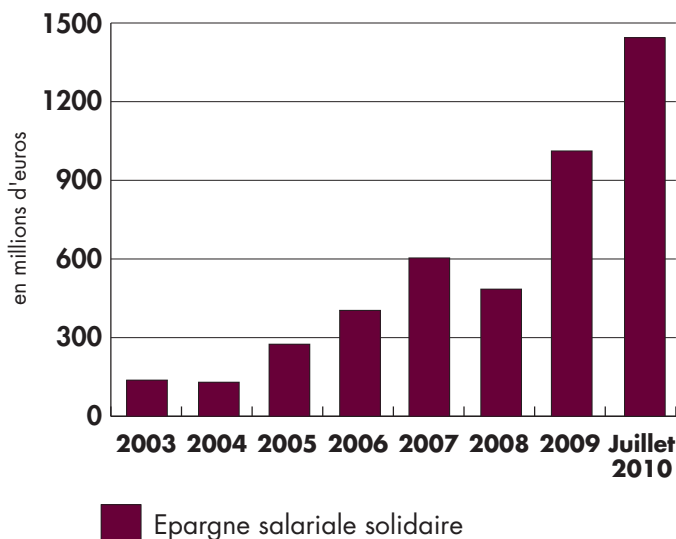


- Contrats d'assurance-vie
- Fonds d'épargne salariale
- Fonds de partage
- Fonds 90-10
- Livrets de partage
- Livrets solidaires
- Actions non cotées
- Comptes à terme

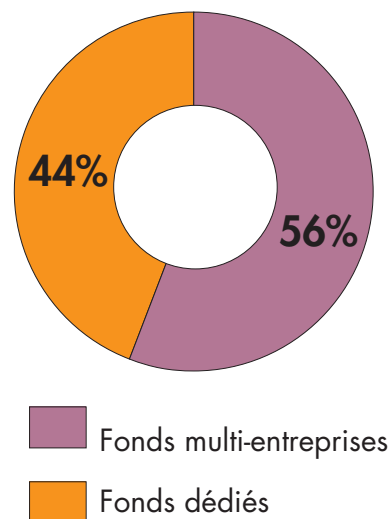


L'ÉPARGNE SALARIALE SOLIDAIRE

Encours FCPES



Fonds d'épargne salariale dédiés et multi-entreprises



Au 1^{er} janvier 2010, on recensait 71 FCPE solidaires (source AFG) : 47 fonds multi-entreprises et 24 fonds dédiés. L'offre de fonds solidaires est en forte progression. En effet, la création de nouveaux produits pour répondre aux exigences de la LME ainsi que la transformation de fonds classiques en fonds solidaires en sont les principales causes. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, au 1^{er} janvier 2010, l'encours des FCPE solidaires a augmenté de 40% en 6 mois.

Témoignage de Gregory Schneider-Maunoury, Responsable Gestion ISR d'Inter Expansion

Depuis 2008, Inter Expansion transforme ses fonds régionaux existants en fonds solidaires. Quel est l'objectif de votre démarche ?

Inter Expansion, via ses FCPE solidaires, souhaite se positionner comme un vecteur de l'économie sociale et solidaire en région et créateur d'emplois. Pour cette raison, nous avons transformé nos fonds régionaux en une gamme de FCPE solidaires dont la partie solidaire est investie dans l'ADIE, organisme qui permet une bonne traçabilité de l'investissement. Aujourd'hui, notre volonté est d'inciter les salariés à souscrire à ces produits et de leur donner ainsi l'envie de soutenir les initiatives sociales et solidaires mises en place dans leurs régions.



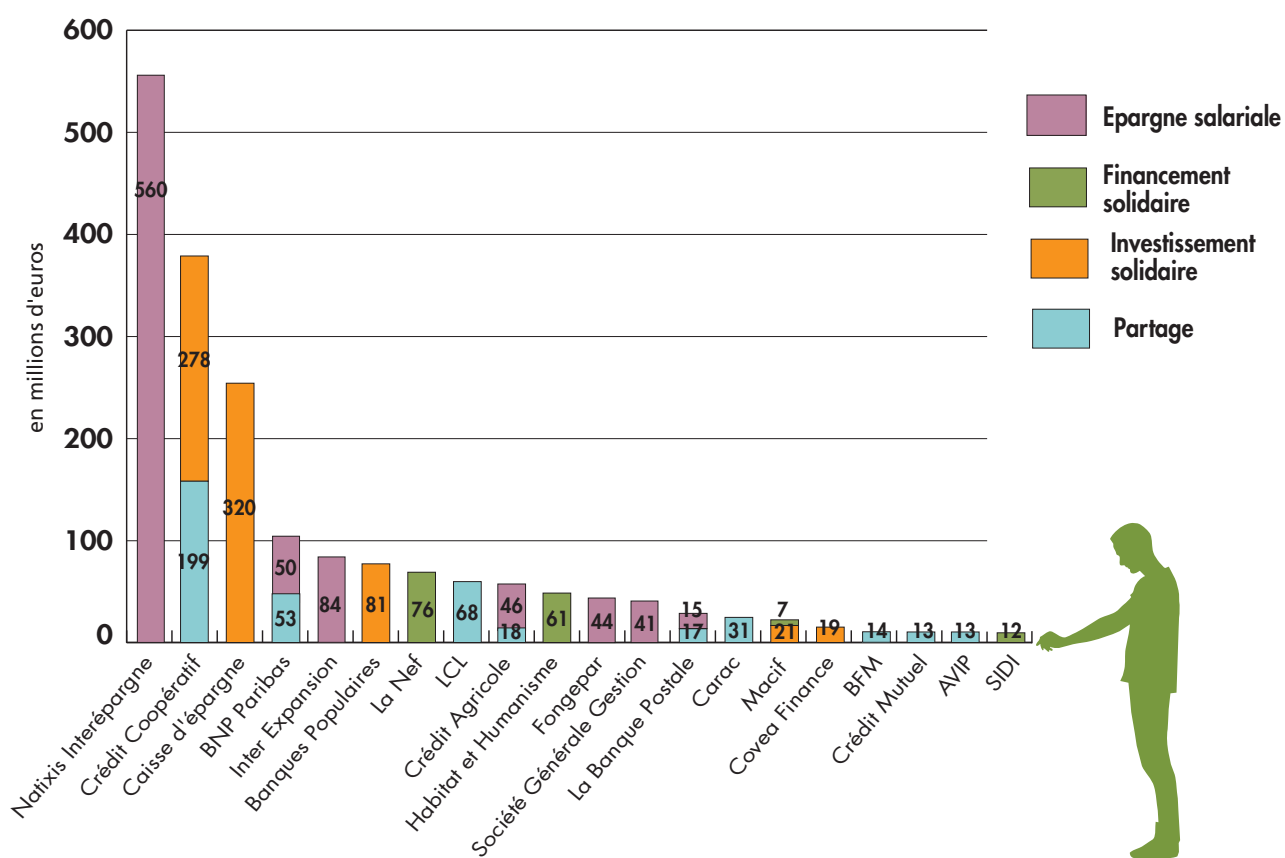
Concernant les salariés, comment ont-ils perçu la régionalisation des investissements solidaires ?

Il y a une très forte écoute de la part de ces derniers. De plus, nous avons le projet de faire évoluer notre offre et de leur proposer à terme une « poche solidaire » diversifiée, en investissant le cas échéant dans des organismes actifs localement (par exemple les sociétés de capital-risque régionales).

En « régionalisant », les investissements solidaires, certaines régions vont collecter moins d'épargne, compte tenu de leur niveau de richesse, alors qu'elles ont des besoins de financement plus élevés. Cette démarche ne risque-t-elle pas d'accentuer les inégalités ?

En complément de l'offre de fonds régionaux, Inter Expansion propose également deux fonds solidaires (« Péri Ethique Solidaire » et « Expansor Compartiment VI Solidaire ») qui n'ont pas de vocation régionale et peuvent être utilisés là où les besoins sont les plus importants. Ces deux FCPE investissent 5 à 10% de leurs actifs dans la SIFA, la Foncière Habitat & Humanisme et l'ADIE.

LES COLLECTEURS D'ÉPARGNE SOLIDAIRE (début 2010)



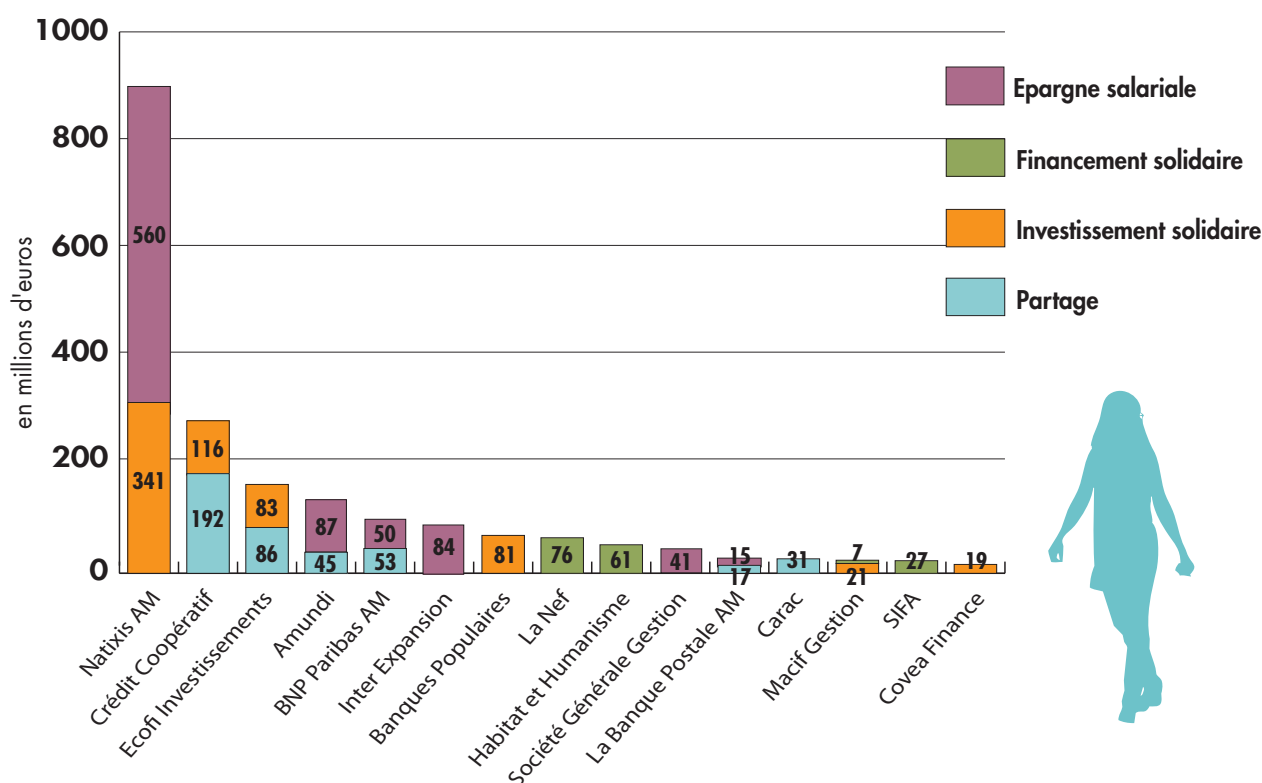
Spécialisé sur le segment de l'épargne salariale solidaire, **Natixis Interépargne** est devenu le premier collecteur d'épargne solidaire avec un encours multiplié par 2,5 en un an pour un cumul de 560 M€, qui atteint 738 M€ au 1^{er} août 2010, avec un encours plus important sur les 16 fonds dédiés (544 M€). Le FCPE « Carrefour Equilibre Solidaire », labellisé Finansol, reste le premier FCPE en termes d'encours.

Les 20 produits commercialisés par le **Crédit Coopératif** représentent un encours de 470 M€. Il s'agit de la première banque de réseau commercialisant des placements solidaires en France. Acteur majeur sur l'épargne de partage (cf. pages 14 à 17), ses principaux produits, en volume d'encours, demeurent les livrets Agir et Nef ainsi que les fonds « Faim et Développement ». Au 1^{er} août 2010, les encours consolidés du Groupe ont atteint 556 M€.

Le réseau des **Caisses d'épargne** bénéficie des bons résultats de la gamme « Insertion Emplois » puisque le FCP « Insertion Emplois Dynamique » est le premier produit d'épargne solidaire avec un encours supérieur à 200 M€, permettant de financer, avec l'accompagnement de France Active, plusieurs centaines d'entreprises solidaires pour un montant avoisinant 15 M€. **BNP Paribas** franchit le seuil des 100 M€ collectés grâce aux bons résultats de ses FCPE solidaires.

La Nef et **Habitat & Humanisme** confirment la constante progression de leurs encours avec des scores nettement supérieurs à certains établissements financiers qui disposent pourtant d'un réseau de distribution plus étendu. Les financeurs solidaires font preuve de dynamisme puisque plusieurs d'entre eux ont dépassé les 10 M€ collectés (**SIDI**, **Terre de liens**, **Oikocrédit**).

LES GESTIONNAIRES D'ÉPARGNE SOLIDAIRE (début 2010)



Avec un peu plus de 900 M€ d'encours sous gestion, **Natixis Asset Management** demeure le principal gestionnaire d'épargne solidaire. Un montant qui vient de franchir le cap du milliard d'euros au premier semestre 2010 grâce aux bons résultats de ses FCPE solidaires conjugués aux performances de ses fonds « 90-10 ».

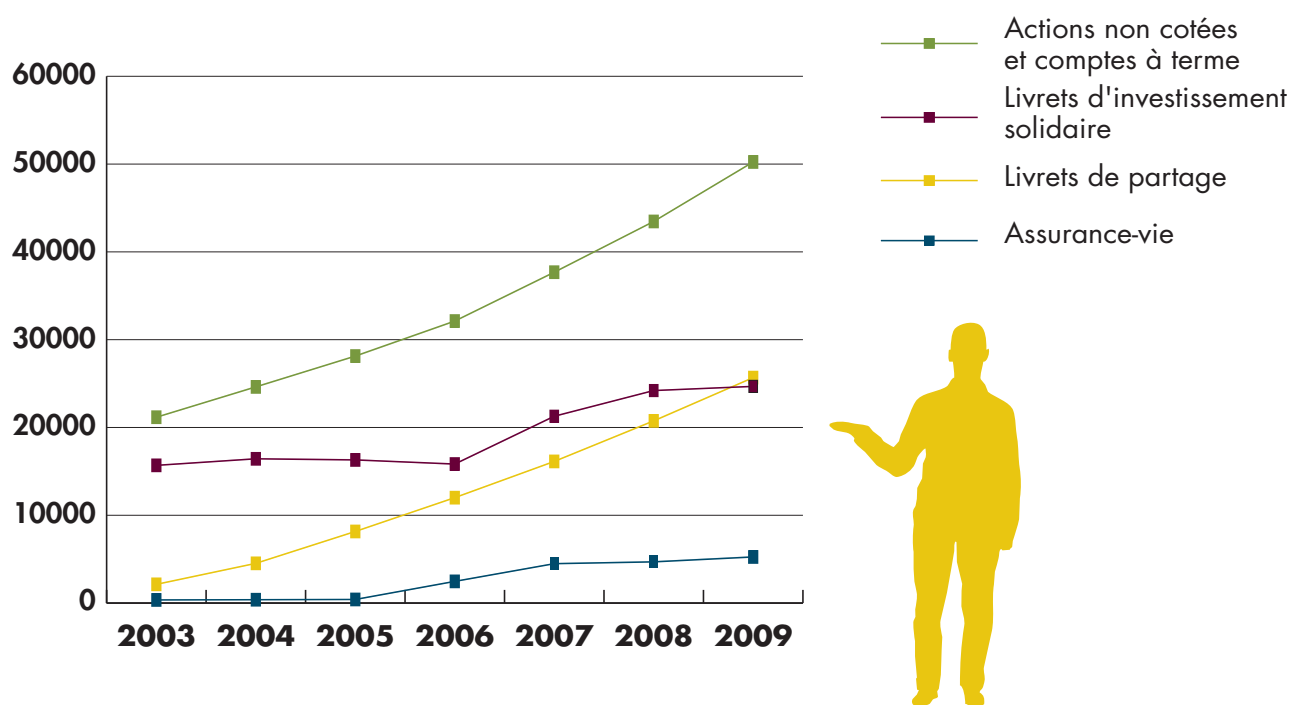
Le **Crédit Coopératif** occupe la deuxième place, par la seule gestion de ses livrets solidaires. **Ecofi Investissements** cumule 169 M€ avec une hausse plus importante des encours des fonds « 90-10 » que de ses fonds de partage. **Amundi** s'impose comme le quatrième gestionnaire de ce classement avec une gamme de produits diversifiée et près de 180 M€ d'encours fin 2009 (cf. Interview de Pierre Schreck p.7).

Les gestionnaires d'épargne salariale solidaire ont affiché des encours en très forte hausse, conséquence logique du doublement des encours des FCPE solidaires en 2009. Les principaux acteurs du marché sont **Natixis AM**, **Amundi**, **BNP Paribas AM**, **Inter Expansion**, **Axa IM**, **Société Générale Gestion** et **Fongépar**.

Top 5 encours au 1^{er} août 2010

1	FCP Insertion Emplois Dynamique - CE/Natixis AM	241 M€
2	FCPE Carrefour Equilibre Solidaire - Natixis IE/AM	217 M€
3	Livret Agir - Crédit Coopératif	185 M€
4	Livret La Nef - Crédit Coopératif / La Nef	107 M€
5	FCPE Impact ISR Rendement Solidaire - Natixis IE/AM	90 M€

LES ÉPARGNANTS



Le graphique ci-dessus indique le nombre de souscripteurs par catégories de produits solidaires labellisés Finansol. Il est difficile de préciser le nombre d'épargnants sur l'ensemble des familles de produits et des réseaux de distribution. En effet, un épargnant peut être à la fois détenteur d'actions non cotées de financeurs solidaires et de produits financiers ou bancaires. Les statistiques présentées ont pour but de donner un ordre de grandeur du nombre de souscriptions et une tendance de son évolution.

Depuis 2003, le nombre d'épargnants a progressé de façon continue. La meilleure exposition médiatique des produits solidaires auprès du grand public, notamment depuis la dernière crise financière, ainsi que le travail de promotion effectué par les acteurs du secteur permettent en partie d'expliquer cette tendance puisque le nombre global de souscriptions n'a jamais diminué.

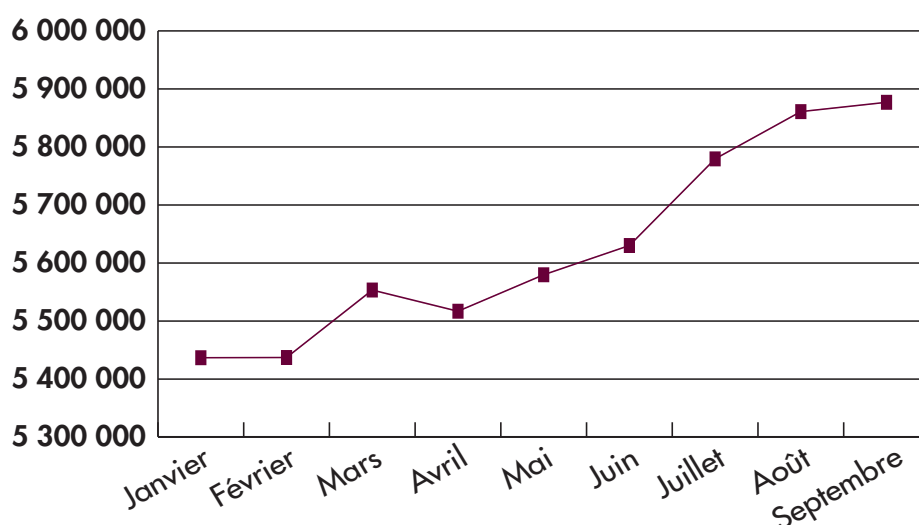
Le nombre de souscripteurs d'actions non cotées et de comptes à terme est supérieur à 50.000, soit une augmentation de 16% en 2009. Cette progression est d'autant plus remarquable que tous les financeurs solidaires n'ont pas fait appel à l'épargne auprès du public l'année dernière. Pour ceux qui ont entrepris cette démarche en 2009, en dépit d'un contexte économique défavorable, les résultats ont été très positifs, à l'image de ceux enregistrés par Terre de liens, Herrikoa ou encore Habitat et Humanisme. La Nef a également poursuivi sa croissance. Ses sociétaires représentent la moitié des souscripteurs d'actions non cotées et comptes à terme.

Les détenteurs de livrets de partage sont désormais légèrement plus nombreux que ceux de livrets d'investissement solidaire, avec plus ou moins 25.000 épargnants chacun. La sous-rémunération des livrets d'investissement solidaire par rapport aux livrets de référence

(Livret A, Livret Développement Durable) a pénalisé la croissance de cette catégorie de produits en raison de taux d'intérêt historiquement bas. A l'inverse, la sur-rémunération des livrets de partage reste un argument incitatif pour les épargnants.

En l'absence de nouveaux produits conformes aux critères de solidarité du label Finansol, le nombre de détenteurs de contrats d'assurance-vie progresse moins rapidement.

Evolution du nombre de parts d'OPCVM (hors épargne salariale solidaire) en 2010



La majorité des gestionnaires d'OPCVM solidaires ne sont pas en mesure de nous communiquer le nombre d'épargnants solidaires, surtout sur les fonds « 90-10 ». L'évolution du nombre de parts des différents fonds donne une indication de la dynamique de souscription, avec les limites méthodologiques inhérentes à ce type d'exercice (poids des investisseurs institutionnels, différentiel de parts résultant de la différence entre nouvelles souscriptions et rachats...).

L'augmentation du nombre de parts détenues par les épargnants (personnes physiques et morales) s'est poursuivie depuis le début de l'année 2010 (+8,1%). Une hausse qui est ininterrompue sur les derniers exercices y compris en période de crise financière.

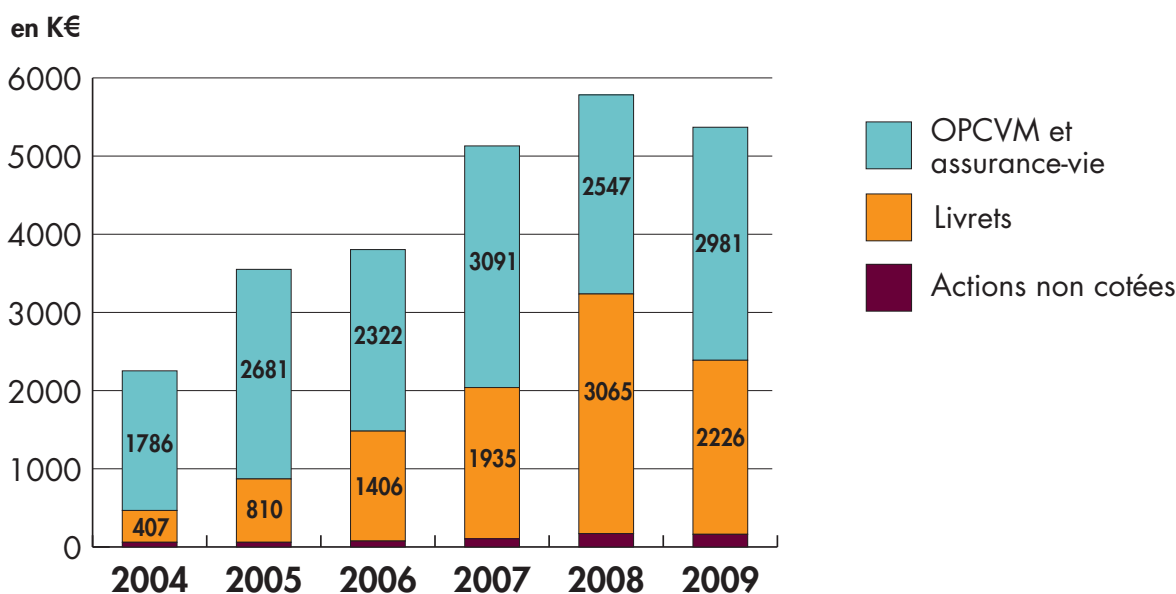
Le nombre de parts souscrites dans les fonds « 90-10 » reste largement supérieur à celui des fonds de partage. En volume, leur nombre est même en très légère baisse depuis le début de l'année (-0,7%), à la différence des fonds « 90-10 » (+ 12%). La différence est encore plus significative au regard des taux de croissance sur les trois dernières années, avec respectivement + 30% et + 128%. L'augmentation du nombre de parts souscrites sur les fonds de partage est liée principalement à la création de nouveaux produits.

La très grande majorité des épargnants solidaires le sont par le biais de l'épargne salariale. On estime à 500 000 le nombre de salariés ayant opté pour un FCPE solidaire en début d'année. Au total, le nombre d'épargnants solidaires est, par conséquent, évalué entre 600.000 et 700.000 personnes.

Deuxième chapitre

L'épargne de partage

HISTORIQUE DES DONS VERSÉS AUX ASSOCIATIONS



Près de 5,4 M€ de dons ont été versés aux associations bénéficiaires de produits de partage l'an passé. Il s'agit de la première diminution enregistrée depuis 2004, avec un montant en baisse de 7%.

Les taux d'intérêt, historiquement bas, servis sur les livrets bancaires expliquent principalement ce recul. Le montant des dons issus des livrets de partage a ainsi chuté de 27% en 2009, passant sous le seuil des 3 M€ versés aux associations. Une situation inverse à celle constatée en 2008, année durant laquelle les livrets de partage, bénéficiant alors de taux d'intérêt élevés, avaient permis de compenser la baisse des dons issus des OPCVM frappés par l'effondrement des marchés financiers.

Le montant des dons issus des OPCVM est en progression de 17%, en 2009, affichant le même niveau qu'en 2007. Cette hausse n'a cependant pas permis d'enrayer la chute constatée sur les

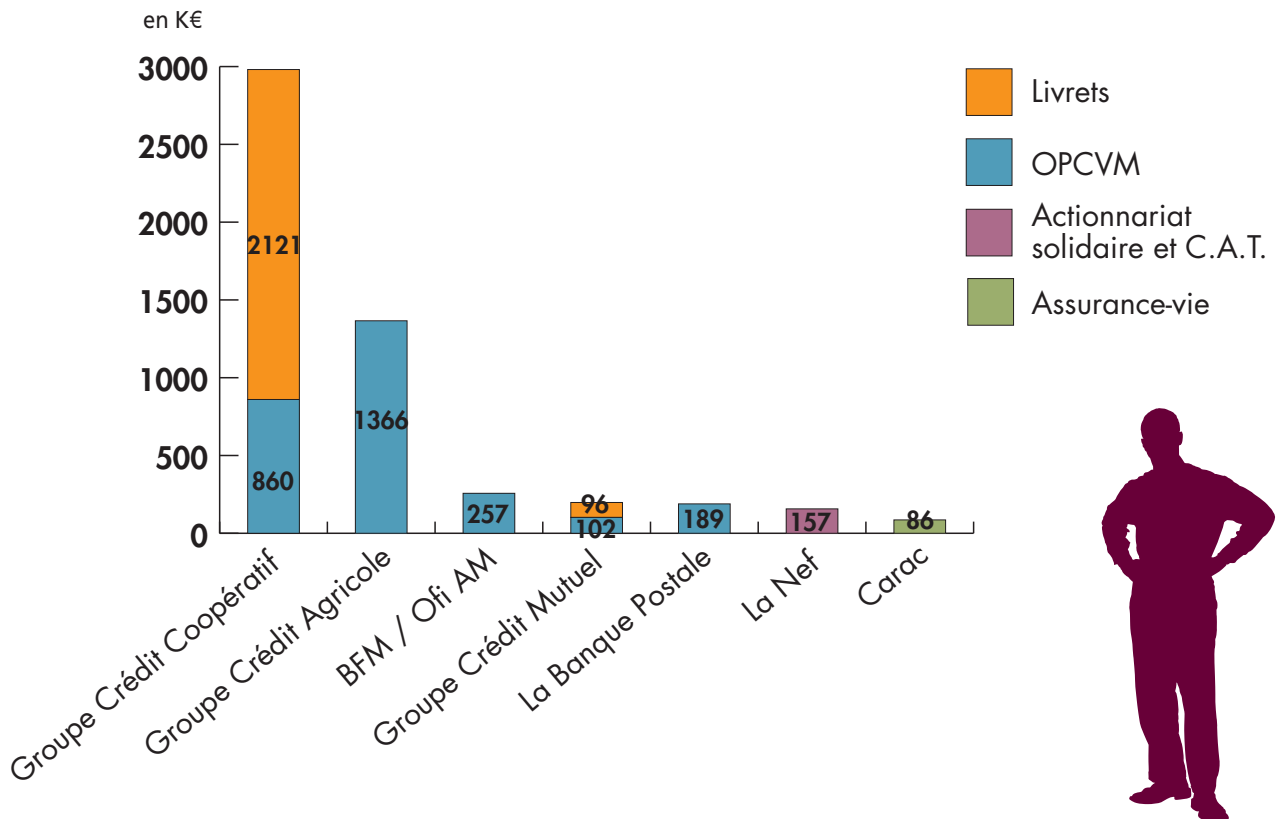
livrets bancaires, en raison des performances en demi-teinte de certains OPCVM composés en majorité de titres obligataires.

En 2009, sur 100 euros de dons versés, 56 proviennent des OPCVM solidaires (contre 44 en 2008), 42 des livrets bancaires (contre 53 en 2008) et 2 des actions non cotées et comptes à terme de financeurs solidaires.

Le Groupe Crédit Coopératif demeure le principal acteur sur l'épargne de partage avec près de 3 M€ versés aux associations, soit 56% du montant total. Le livret Agir a généré à lui seul un tiers des dons transmis aux associations. Sur les fonds de partage, Amundi est le premier collecteur de dons avec plus de 1,3 M€.

Si les résultats des dons issus de l'épargne de partage ont diminué, il convient de souligner l'augmentation des encours d'épargne de partage en 2009 (+ 20%) et la création de nombreux produits sur ce créneau.

LES COLLECTEURS DE DONS



RÉPARTITION DES DONS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Social et logement

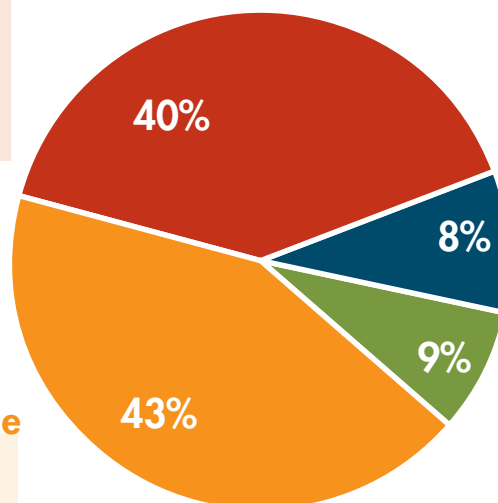
Logement social	25%
Entraide/santé	9%
Droits de l'homme	5%
Culture	1%

Emploi

Insertion par l'emploi	5%
Revitalisation des territoires	<1%
Egalité des chances	2%
Emploi lié à l'environnement	1%

Solidarité internationale

Urgence humanitaire	4%
Microfinance	<1%
Développement humain	37%
Commerce équitable	1%



Environnement

Energies renouvelables	2%
Protection de l'environnement	3%
Filières biologiques	4%

LE CLASSEMENT 2009 DES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES

Rang	Associations	Livrets	OPCVM / A-Vie	TOTAL
1	CCFD		1 162 951	1 162 951
2	Habitat et Humanisme	581 058	464 566	1 045 624
3	Terre et Humanisme	350 961		350 961
4	Fondation Solidarité Mutualiste		296 736	296 736
5	France Active	23 221	235 349	258 570
6	Fondation de l'Avenir		256 517	256 517
7	Action contre la Faim	199 735	3 014	202 749
8	FIDH		188 596	188 596
9	La Nef	143 647		143 647
10	Fondation Abbé Pierre		150 748	150 748
11	Fondation Energies pour le Monde	147 268		147 268
12	Handicap International	124 278	1 787	126 065
13	France Nature Environnement	94 983		94 983
14	Solidarités Nouvelles face au Chômage	85 521	2 300	87 821
15	Artisans du Monde	71 149		71 149
16	La Croix Rouge	7 414	43 000	50 414
17	Solidarités	47 269		47 269
18	Aides	42 063		42 063
19	UNICEF	10 781	29 854	40 635
20	Aide et Action	37 966		37 966

La baisse des dons versés aux associations a affecté la majorité des bénéficiaires d'épargne de partage. 12 bénéficiaires ont perçu plus de 100.000€ de dons, contre 13 en 2008.

En tête du classement, le CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) et **Habitat et Humanisme** sont les deux organismes à recevoir plus d'un million d'euros de dons, loin devant **Terre et Humanisme**, troisième association bénéficiaire avec un peu plus de 350.000€. Ces 3 associations figurent parmi les principaux bénéficiaires des produits commercialisés par le Groupe Crédit Coopératif : gamme « Faim et Développement » pour le CCFD et « livret Agir » pour les deux autres associations.

Le CCFD et Habitat et Humanisme doivent ces bons résultats à la diversité des placements de partage dont ils bénéficient. En effet, les deux associations peuvent également compter sur les

dons transmis par les épargnants qui ont souscrit au FCP « Ethique et Partage » (Meeschaert) et à la SICAV « Eurco Solidarité » (Amundi) pour le CCFD ainsi qu'aux clients du « Livret d'Epargne pour les Autres » (Crédit Mutuel/CIC) et du FCP « Habitat et Humanisme » (Amundi) pour la Fédération Habitat et Humanisme.

L'association **France Active** et la **Fondation Solidarité Mutualiste** sont en progression et occupent respectivement les 4^{ème} et 5^{ème} rangs du classement. La **Fondation de l'Avenir** (6^{ème}) et la **Fondation Abbé Pierre** (10^{ème}) font leur apparition dans ce classement portées par les bons résultats des FCP « Avenir Partage ISR » (BFM/Ofi AM) et du FCP « Agir avec la Fondation Abbé Pierre » (Crédit Coopératif / Ecofi Investissements).

16 associations parmi les 20 présentes reçoivent des dons des clients du Crédit Coopératif.

Témoignage de Joël Mazeau, Responsable Partenariats de la Carac

Pourquoi la Carac a-t-elle fait le choix de l'épargne de partage ?

La Carac est une mutuelle d'épargne. À ce titre, nous nous devons de proposer des produits sûrs et performants en accord avec les valeurs de solidarité et d'intégrité que nous portons. En 2004, nous avons donc conçu une solution d'épargne solidaire : Entraid'Épargne Carac. Il s'agit d'un produit d'assurance-vie de partage qui propose aux épargnants de consacrer 1% de leur versement pour soutenir une association d'intérêt général, partenaire de la Carac.



En 2009, vous avez ouvert Entraid'Épargne Carac à quatre nouvelles associations. Sur quels critères les avez-vous sélectionnées ?

Ces associations ont été choisies en fonction de leur champ d'intervention, de leur sérieux et des valeurs qu'elles défendent. Selon la cause qu'ils veulent soutenir, les épargnants ont le choix entre quatre associations. Arc en Ciel qui permet de réaliser les rêves d'enfants malades, l'Association des Paralysés de France qui défend et représente les personnes en situation de handicap, Mécénat Chirurgie Cardiaque qui permet d'opérer en France des enfants étrangers atteints de malformations cardiaques et Solidarités Nouvelles Face au Chômage qui accompagne des demandeurs d'emplois dans leur réinsertion professionnelle.

L'assurance-vie est le placement préféré des Français. Néanmoins, peu de contrats d'assurance-vie solidaire sont proposés. Selon vous, pourquoi ? Quels moyens la Carac a-t-elle mis en place pour développer son offre solidaire ?

L'épargne solidaire révèle un paradoxe qui expliquerait ce développement mesuré. En effet, ce concept réunit deux idées qui semblent s'opposer : une épargne pour soi et un acte de générosité.

Pour développer son offre solidaire, la Carac propose un produit à la fois simple, accessible et performant (4,40 % net pour 2009*). La mutuelle sensibilise également son réseau de conseillers à cette alternative à l'épargne classique.

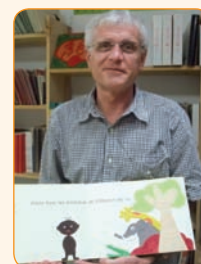
Enfin, elle communique régulièrement sur ce secteur et fait œuvre de pédagogie auprès du public. Elle soutient également Finansol dans cette démarche.

* Hors prélèvements sociaux

Témoignage de Philippe Claudet, Directeur Les Doigts qui Rêvent

Pouvez-vous présenter l'Association Les Doigts qui Rêvent ?

Créée en 1994, Les Doigts qui Rêvent est une maison d'édition, sous le statut d'association Loi 1901, qui a pour but d'éditer et de commercialiser des albums tactiles illustrés, accessibles aux enfants déficients visuels, pour favoriser leur intégration sociale et culturelle. Ces albums sont produits par un chantier d'insertion, l'Atelier pour Voir (11 personnes) et par une entreprise d'insertion, TOMs'3D (3 personnes).



Quelle est la nature de votre partenariat avec la MAIF ?

En 2008, la MAIF est à la recherche d'une association cible pour son futur livret de partage. Après moult sélection et suivant un cahier des charges très précis, les représentants de la MAIF s'intéressent de près au projet Les Doigts qui Rêvent. Nous nous rencontrons pour la première fois lors du Salon de l'Éducation, où ces derniers nous proposent d'être les futurs bénéficiaires de leur produit de partage, le livret « Epargne Autrement ». Ce livret propose aux épargnants de reverser 25% des intérêts bruts à l'association. Ce n'est qu'avec des dons de personnes et d'organismes que nous parvenons à subventionner nos albums dont le prix moyen de revient est de 130 euros.

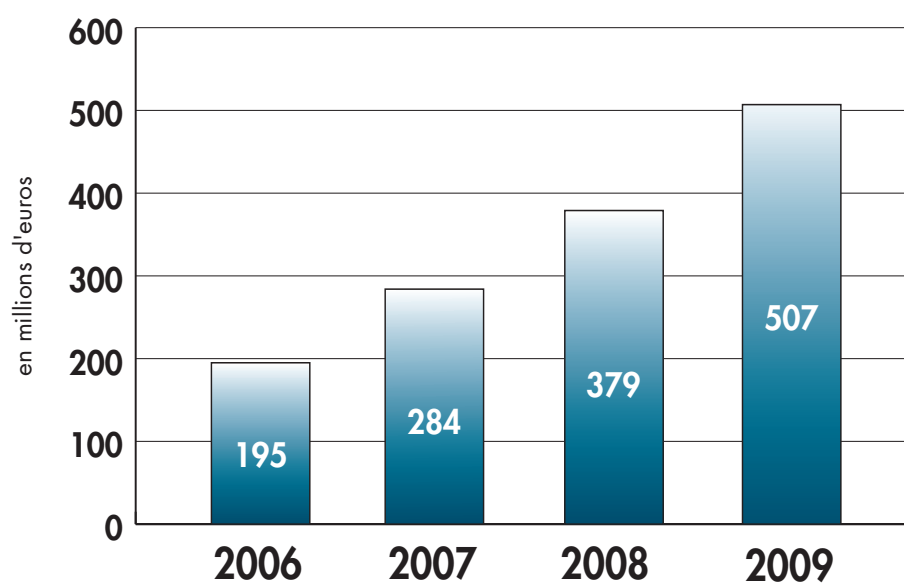
Excepté l'aspect financier, que vous a apporté ce partenariat et quelles sont les relations que vous entretenez avec la MAIF ?

En nous associant à un groupe de 3 000 salariés, nous avons bénéficié des retombées de leur image, ce qui nous a permis de développer notre notoriété auprès du grand public et des médias. Par ailleurs, la clientèle de la MAIF, étant essentiellement constituée d'enseignants, nous avons pu utiliser leurs canaux de communication pour nous faire connaître auprès des enseignants ordinaires qui scolarisent des enfants déficients visuels dans leurs classes et nous avons aussi pu recruter 8 traducteurs bénévoles. Nous participons aussi à certaines manifestations organisées par la MAIF sur le thème du handicap.

Troisième chapitre

Le financement solidaire

LE MONTANT DES FINANCEMENTS SOLIDAIRES



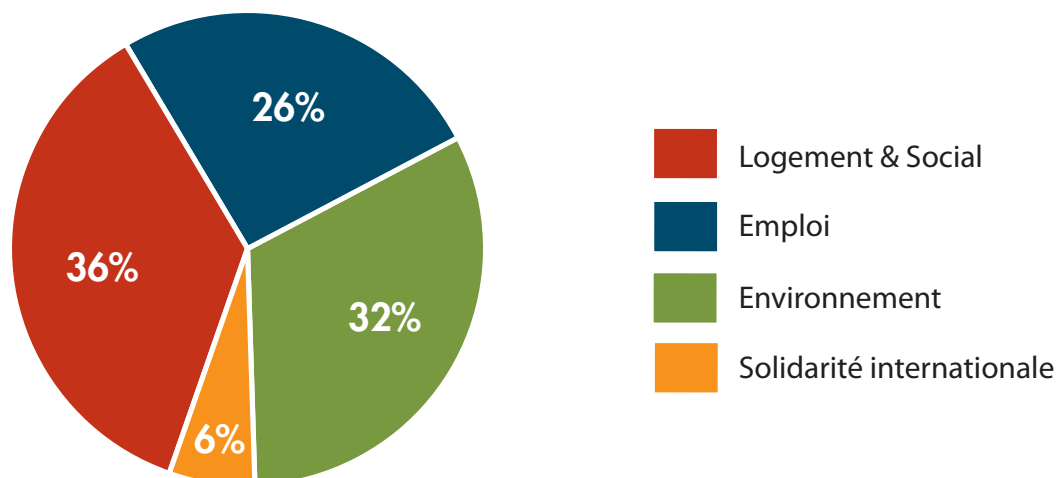
La collecte d'épargne solidaire s'est traduite par plus de 507 millions d'euros de financements dans des entreprises solidaires et des projets de logements très sociaux (+34% par rapport à l'année précédente).

A la différence de l'encours d'épargne, qui avait marqué le pas en 2008, l'encours des financements solidaires connaît une croissance continue depuis 2006 (entre +33% et +45% par an). Si cette tendance se poursuit, le cap symbolique du milliard d'euros d'encours de financements solidaires sera atteint dans 2 ou 3 ans.

La hausse des financements solidaires est à mettre à l'actif de l'ensemble des acteurs du secteur. Les financeurs solidaires « historiques » (Adie, Garrigue, SIFA, Foncière Habitat & Humanisme, La Nef, Oikocredit,...) ont effectivement poursuivi leur croissance et participé à la création et au développement de plus de 26 000 emplois et au logement de 2 000 familles en situation d'exclusion. Ils ont été soutenus par l'apparition de nouveaux acteurs qui connaissent une progression rapide, tels que Terre de Liens, FinanCités ou encore PhiTrust Partenaires.

Cette hausse rapide des financements solidaires confirme l'existence d'un grand nombre de projets solidaires en France et dans les pays en développement.

Répartition des financements solidaires par secteurs d'activités



Les financements solidaires sont orientés vers le logement et le social pour 36% (182 millions d'euros), l'environnement pour 32% (161 millions d'euros), l'emploi pour 26% (133 millions d'euros) et la solidarité internationale pour 6% (32 millions d'euros).

L'environnement est le secteur qui a connu la plus forte hausse en 2009, puisque son encours a plus que doublé en un an, et ce grâce à la forte augmentation de l'encours enregistrée par les CODEVair (et par conséquent des prêts écologiques PREVair) et par le développement des activités de la Nef et de Garrigue. L'environnement ne représentait que 19% du total de l'encours des financements solidaires à fin 2008.

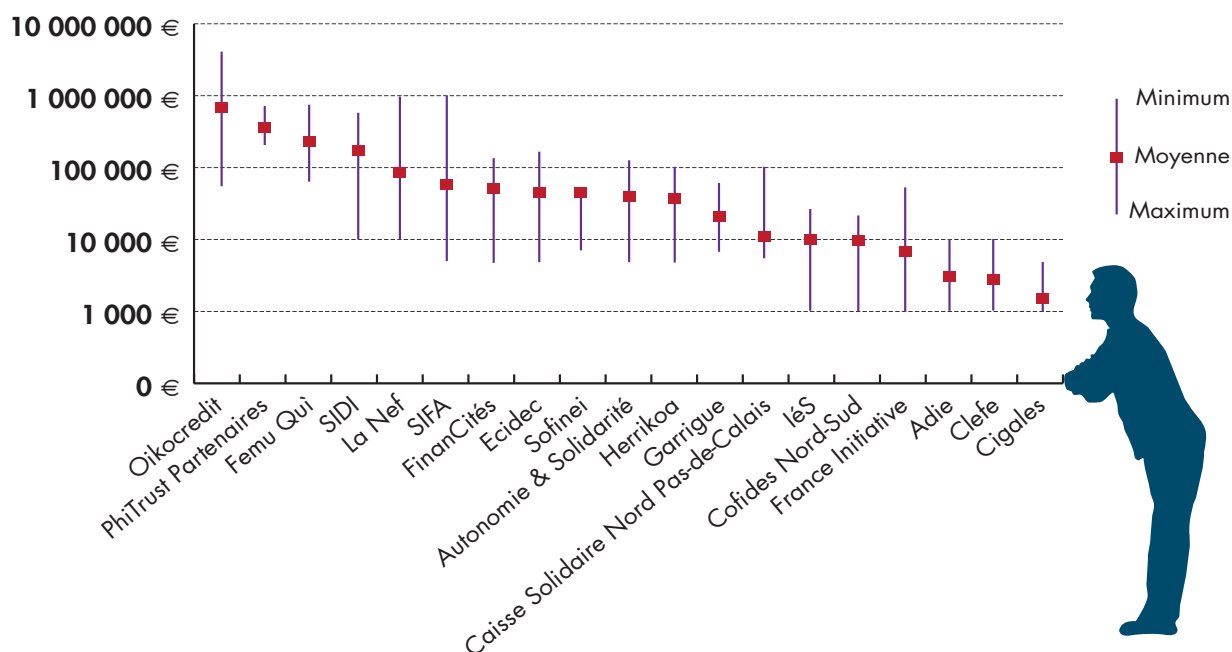
Alors que les parts relatives des secteurs de l'emploi et du logement et social ont baissé depuis l'an dernier (...), les financements solidaires dans ces secteurs ont augmenté en volume.

L'emploi reste le secteur le plus représenté puisque 14 financeurs solidaires sur les 24 existants orientent tout ou partie de leurs financements solidaires dans l'insertion par l'emploi.

La Foncière Habitat & Humanisme, présente dans le secteur du logement et social, investit à fin 2009 plus de 150 millions d'euros dans des projets de logement très social, soit 30% de l'encours total des financements solidaires.



LES MODALITÉS DE FINANCEMENT SOLIDAIRE



Le graphique ci-dessus met en évidence les montants d'intervention minimum, maximum et moyens des différents financeurs solidaires (à l'exception des sociétés foncières). Il montre la diversité des acteurs du secteur et leur complémentarité sur les montants d'intervention qu'ils proposent.

Les Clefe et les Cigales sont spécialisés dans la détection de projets solidaires et proposent des financements de faible montant pour des petites entreprises en création ou en développement. Les Cigales constituent un effet de levier efficace pour ces entreprises qui peuvent constituer des fonds propres et ainsi accéder plus facilement à des financements bancaires. France Initiative et l'Adie jouent un rôle clé dans le développement du micro-entrepreneuriat en France en soutenant la création d'entreprises par d'anciens chômeurs ou bénéficiaires de minima sociaux.

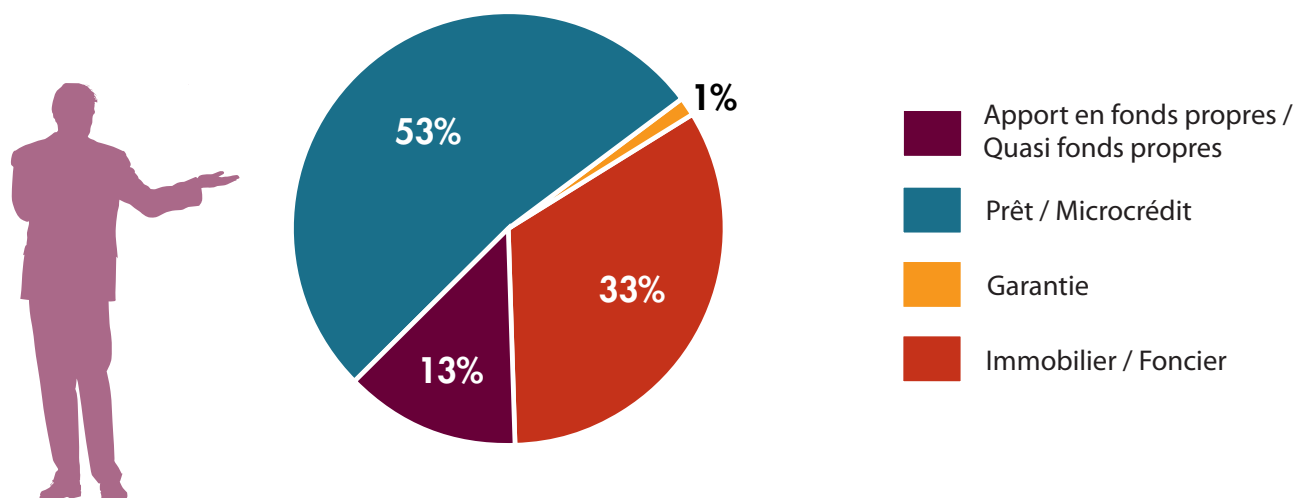
Les sociétés de capital-risque solidaire (lÉS, Autonomie & Solidarité, Garrigue, Herrikoa, Femu Qui,...) utilisent des montants d'interven-

tion plus élevés, entre 10 000 € et 200 000 € en moyenne. Leur vocation est de soutenir les besoins en fonds propres et quasi fonds propres des PME solidaires par des interventions sur le long terme (entre 4 et 10 ans en général). Elles participent activement au renforcement de la solidité financière des entreprises et associations solidaires.

La Nef et la Caisse Solidaire du Nord Pas-de-Calais assurent des financements sous forme de prêts au profit d'entreprises et d'associations à forte utilité sociale et environnementale.

Les acteurs de la solidarité internationale se concentrent sur les petits et moyens intermédiaires financiers locaux (institutions de microfinance, coopératives d'épargne et de crédit,...). Alors que la Cofides Nord-Sud et Ecidec s'orientent plutôt sur des intermédiaires de petite taille (institutions de microfinance) la SIDI et Oikocredit visent davantage les moyennes structures en proposant différentes modalités d'intervention (apport en capital, prêt, garantie).

Répartition par type d'intervention



Le graphique ci-dessus montre la répartition des financements solidaires par type de financement.

Les financements sous forme de prêts ou de microcrédits sont majoritaires (52%). Il s'agit des modes d'intervention d'acteurs majeurs tels que l'Adie et la Nef qui contribuent respectivement pour 48 et 68 millions d'euros. De plus, l'épargne collectée par les CODEVair du réseau Banque Populaire et du Crédit Coopératif – 136 millions d'euros – est à 100% réinvestie sous forme de prêts à vocation écologique pour les particuliers (PREVair) et les professionnels (PROVair).

Les investissements fonciers et immobiliers des quatre foncières solidaires représentent 33% du total. Le tiers des financements solidaires accordés sert donc à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux et de centres d'accueil pour les personnes âgées dépendantes.

Les apports en fonds propres et quasi fonds propres dans les PME solidaires comptent pour 13% du total des financements solidaires. Un chiffre qui ne reflète pas la diversité des acteurs utilisant ce type d'intervention puisque la moitié des financeurs solidaires souscrit à des titres en capital, des titres participatifs, des émissions d'obligations convertibles, ou propose des prêts participatifs. La SIFA est le premier financeur en fonds propres et quasi fonds propres.

La garantie, enfin, ne représente qu'une part minimale du financement solidaire puisqu'elle représente à peine plus de 1% de l'encours global. Néanmoins c'est un outil essentiel qui permet aux entreprises d'accéder aux emprunts bancaires. La garantie est utilisée par la Cofides Nord-Sud, la SIFA (en complément des apports en quasi fonds propres), la SIDi et Oikocredit (en marge des apports en capital et des prêts).

L'ACCOMPAGNEMENT

Au-delà de l'apport financier, la relation entre le financeur solidaire et le projet qu'il contribue à mettre en place consiste en un soutien technique et moral. L'accompagnement est un vecteur prépondérant dans la réussite du projet, il repose sur des milliers de bénévoles qui consacrent tout ou partie de leur temps libre à assurer la pérennité financière des TPE/PME de l'économie sociale et solidaire et à l'insertion de familles en situation de mal-logement.

Les différentes formes d'accompagnement

L'accompagnement peut prendre de nombreuses formes, selon le profil des entreprises financées et les besoins constatés par le financeur solidaire. Les **formations collectives ou individuelles** mises en place par le financeur sont plutôt réservées aux créateurs de micro-entreprises (formations généralistes en comptabilité, ressources humaines, marketing,...), qui bénéficient également du **parrainage effectué par des bénévoles** qui sont souvent d'anciens professionnels, banquiers, juristes, cadres, chefs d'entreprise,... Par des visites régulières sur le terrain, les parrains sont chargés de suivre la bonne évolution du projet, d'apporter des conseils, et de mettre leur expérience au profit des porteurs de projets.

Le parrainage s'adresse également aux entreprises de plus grande taille, des parrains qualifiés apportent alors aux dirigeants des **conseils stratégiques spécifiques** (dans le cas d'une augmentation de capital ou d'un investissement majeur, par exemple). C'est le cas de PhiTrust Partenaires et d'Autonomie & Solidarité, par exemple, dont l'accompagnement s'adresse à des PME dont les dirigeants possèdent une certaine expertise, et pour lesquels le soutien technique porte sur des aspects de gestion plus pointus.

Témoignage de Jean-Guy Henckel, Directeur National du Réseau Cocagne

Les Jardins de Cocagne sont des exploitations de maraîchage biologique qui visent à l'insertion de personnes en difficulté face à l'emploi (chômeurs, allocataires de minima sociaux, femmes isolées, handicapés,...). Quel accompagnement, proposez-vous à vos jardiniers ?

Lors de la première rencontre, nous passons une heure avec chacun d'eux pour visiter l'exploitation, rencontrer l'équipe, échanger et leur donner ainsi la possibilité de se rendre compte par eux-mêmes de leur capacité à s'intégrer au sein de la structure. Dès l'arrivée de nos jardiniers dans un Jardin, ils sont pris en charge par un travailleur social, qui élabore dans un premier temps un diagnostic socioprofessionnel et envisage la construction d'un projet d'insertion. De plus, nous avons également mis en place un centre de formation dans le but d'apporter aux accompagnateurs sociaux et maraîchers « encadrants » les compétences nécessaires pour manager une équipe en insertion et accompagner toutes les problématiques rencontrées.

Vos jardiniers sont accueillis dans un Jardin de Cocagne pour une période de 6 à 24 mois. Comment construisent-ils leur avenir et gardez-vous un contact avec eux à leur sortie ?

L'un des objectifs de nos travailleurs sociaux est d'accompagner la sortie des jardiniers, de les guider dans la construction d'un nouveau projet de vie, et de les soutenir dans sa réalisation. Grâce aux Jardins de Cocagne, un tiers de nos salariés commence une formation qualifiante tandis qu'un autre tiers retrouve du travail, soit dans l'agriculture ou, en fonction du territoire, dans une autre branche. S'ils le souhaitent, ils peuvent bénéficier de notre suivi jusqu'à un an après leur sortie. Pour le tiers restant, en regard des difficultés rencontrées, il s'agit plus de projet de vie, comme l'accompagnement jusqu'à la retraite, l'obtention d'une reconnaissance de travailleur handicapé, ou régler des problèmes de santé, de mobilité ou de logement. Nous attirons aussi l'attention des pouvoirs publics sur la possibilité d'obtenir des dérogations pour garder à l'emploi au long cours ces personnes dans les Jardins.

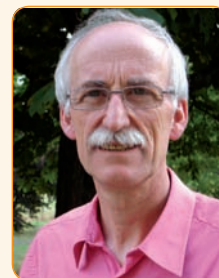


Témoignage de Bruno Langlet, Président d'IéS

Quel accompagnement proposez-vous aux structures que vous soutenez financièrement ?

Pendant cinq ans, des bénévoles qualifiés accompagnent le porteur de projet dans l'élaboration de sa stratégie, la définition de ses besoins et la création de son réseau. L'objectif de cette démarche est d'aider le créateur à s'entourer des « bonnes » personnes et l'inciter à être proactif et à aller chercher les compétences nécessaires au développement de son entreprise.

Nous avons également mis en place un kit d'accompagnement vivant et évolutif qui comprend des modèles juridiques, des tableaux de bord, etc. Nous jouons également un rôle d'intermédiaire vis-à-vis des partenaires financiers et institutionnels avec lesquels nous mettons en relation les entreprises que nous soutenons.



IéS finance uniquement des sociétés basées dans la Région Midi-Pyrénées. Que vous apporte votre positionnement régional ?

Certains acteurs de la Région Midi-Pyrénées souhaitent participer à la revitalisation de leurs territoires en soutenant la création d'emploi. Pour cette raison, 11% du capital de IéS est détenu par des collectivités de la région. Par ailleurs, les entreprises que nous finançons sont également très impliquées dans la vie de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) puisqu'elles représentent un collège à part entière. La volonté d'IéS est d'être un point de rencontre des acteurs de l'économie sociale et solidaire en Midi-Pyrénées.

Pour un grand nombre de financeurs solidaires, l'accompagnement est réalisé tant en amont qu'en aval du financement. Outre le suivi apporté à l'entreprise financée, le financeur solidaire aide à l'élaboration du business plan et la rédaction de la demande de financement. Par exemple, FinanCités s'appuie sur le réseau des ADAM (Associations de Détection et d'Accompagnement des Micro-entrepreneurs) mis en place par PlaNet Finance dans les zones urbaines sensibles pour apporter un soutien en amont aux porteurs de projets.

La dimension partenariale de l'accompagnement

En plus de leurs réseaux internes de bénévoles, un grand nombre de financeurs solidaires s'appuie sur des réseaux partenaires pour assurer l'accompagnement des projets. Pour le parrainage, par exemple, il existe des associations regroupant des actifs qui consacrent du temps à suivre les porteurs de projets. Ainsi, les financeurs solidaires font appel aux structures spécialisées que sont les Boutiques de Gestion, le Réseau Entreprendre, l'association de retraités BNP Paribas, le Club du XXI^e siècle, l'Avisé, les DLA (Dispositifs Locaux d'Accompagnement), les Chambres de Commerce et d'Industrie, etc.

Certains financeurs solidaires développent des réseaux d'anciens chefs d'entreprise pour favoriser le partage d'expériences entre anciens et nouveaux porteurs de projets. Plusieurs plates-formes d'initiative locale (PFIL) du réseau France Initiative ont mis en place des « clubs de créateurs » afin de favoriser ce type d'échanges.

L'accompagnement assuré par les Cigales aux porteurs de projets est réalisé directement par les membres du club. Cette relation directe entre épargnant et entreprise crée un lien fort qui favorise la relation de confiance entre les parties prenantes autour d'un projet commun.

La dimension partenariale de l'accompagnement se retrouve tout particulièrement chez les financeurs solidaires actifs dans la solidarité internationale. Bien que ces derniers assurent un suivi régulier sur le terrain, à la distance géographique et parfois culturelle s'ajoutent des problématiques de ressources humaines et financières. L'accompagnement étant réalisé à titre gratuit (cf. partie *Le financement de l'accompagnement*), il est important pour les financeurs solidaires de s'appuyer

sur des **partenaires locaux** (institutions de microfinance, réseaux) qui sauront fournir un suivi au quotidien et des formations aux porteurs de projets.

L'accompagnement dans le logement social

La plupart des financeurs solidaires proposent un soutien financier et technique à des entreprises et des associations dans les domaines de l'emploi, de l'environnement et de la solidarité internationale. Une autre catégorie de financeurs solidaires, les **foncières solidaires**, finance la création de logements sociaux pour les personnes en situation de mal-logement : Entreprendre pour Humaniser la Dépendance, Epargne Solidaire pour l'Immobilier Social, Foncière Chênelet, Habitat & Humanisme, Habitats Solidaires, Mouvement d'Aide au Logement et Solidarités Nouvelles pour le Logement.

Outre le recouvrement du loyer et le suivi du logement, l'apport des bénévoles dans le logement social consiste avant tout en un **soutien moral** : écouter et échanger avec les personnes exclues du logement afin de les sortir de l'isolement, les accompagner dans leurs projets professionnels et personnels, et ainsi participer à leur réinsertion progressive dans la société.

Les bénévoles jouent également un rôle primordial dans l'appui qu'ils proposent aux personnes mal logées pour leurs **démarches administratives**. Ils sont en lien étroit avec les **organismes sociaux** publics et privés liés au logement, à l'emploi et à la santé.

Le financement de l'accompagnement

Accompagner des chefs d'entreprise, des micro-entrepreneurs ou des personnes en situation de mal-logement est **coûteux en termes de ressources financières et humaines**, et le temps passé pour l'accompagnement par les bénévoles et salariés mis à disposition est élevé. La SIDI a ainsi consacré, en 2009, 24 jours d'accompagnement à chacun de ses 92 partenaires (assuré par l'équipe interne de la SIDI assistée de 15 bénévoles¹).

Le coût de l'accompagnement peut paraître élevé, mais il se traduit par un **taux de pérennité** (à trois ans) **des entreprises financées bien meilleur que la moyenne nationale**, mesurée à 57%, alors que pour les entreprises soutenues par France Active et France Initiative ce taux avoisine les 90%. Autre constat : le nombre de sinistres rencontrés par les sociétés de capital-risque solidaire est très faible. En ce qui concerne le coût d'insertion proprement dit, l'Adie évalue à 1 660 € par

Témoignage de Nicolas Guingand, Responsable des programmes d'Ecidec

Depuis 1992, l'association Ecidec favorise l'insertion socio-économique en Afrique de l'Ouest des personnes les plus démunies. Pouvez-vous présenter votre démarche dans la région ?

En tant qu'association de solidarité internationale, nous intervenons auprès d'institutions de microfinance du Bénin et du Sénégal en leur octroyant des prêts d'honneur (avec 0% d'intérêt). L'accession à un crédit étant un moyen et non une fin, chaque entrepreneur est accompagné dans son entreprise en amont et en aval. Ainsi, nous avons mis en place des actions de formation à destination des dirigeants et du personnel technique des institutions de microfinance, car c'est à eux qu'il incombe de vérifier la validité du projet.

Quels outils proposez-vous aux micro entrepreneurs ?

Au Sénégal et au Bénin, avant l'octroi d'un crédit, une session de 4 à 5 jours de formation est dispensée aux futurs emprunteurs soit par Ecidec soit par un partenaire local. L'objectif est de renforcer leurs compétences en gestion de projet et de développer leur esprit entrepreneurial. Une fois le crédit obtenu, une équipe d'Ecidec ou un partenaire local rend visite aux porteurs de projets : tous les mois au Sénégal et tous les quatre jours au Bénin. Grâce à la formation et au suivi, 95% des microcrédits sont remboursés.



Témoignage de Eric Amieux, Directeur de SNL-Union

Comment est né Solidarités Nouvelles pour le Logement et pouvez-vous nous présenter la démarche de SNL ?



En 1988, un premier groupe local de solidarité se constitue dans le 19^{ème} arrondissement de Paris pour acheter un logement. L'objectif de notre démarche est, sur la base du bénévolat, de réunir à l'échelle d'un quartier ou d'une commune un groupe local de solidarité pour agir en proximité. La mission de ces groupes locaux : chercher des opportunités immobilières, rassurer les riverains par rapport aux projets envisagés, sensibiliser les élus et services locaux pour obtenir leur concours, collecter des fonds afin de créer ou réhabiliter des logements pour les proposer, à des loyers minimales, à des personnes sans espoir de logement, le temps qu'ils se remettent d'aplomb. Grâce à la mobilisation de nos 1200 bénévoles regroupés au sein de nos 5 associations départementales, basées en Ile de France, nous avons pu recueillir 15% du montant nécessaire à la création des 750 logements.

Quel soutien apporte Solidarités Nouvelles pour le Logement aux locataires ?

Les locataires de SNL sont suivis par deux bénévoles et un travailleur social de SNL afin de les aider, dans un premier temps, à investir leur logement, se « poser » pour récupérer après, bien souvent, des années de galère. Ensuite, progressivement, cet accompagnement sera un point d'appui pour aider la personne à aller de nouveau de l'avant dans sa vie, remettre en ordre sa situation administrative, oser solliciter les différents services publics, se mettre dans une recherche d'emploi efficace. Lorsque les choses vont mieux, cette dynamique nouvelle se concentre sur la recherche de différentes solutions de relogement possibles avec les partenaires et les acteurs du logement social. Les locataires sont membres de droit de l'association et sont donc également invités à participer aux réunions mensuelles du groupe local de solidarité et à la vie associative, dans la perspective d'une vie partagée de quartier.

an le coût d'un accompagnement complet d'un porteur de projet. Au regard du nombre de micro-entrepreneurs accompagnés par l'association (près de 10 000 à fin 2009), le besoin en financement de l'accompagnement apparaît très important. Cependant, le microcrédit professionnel constitue pour les politiques publi-ques le meilleur rapport coût-efficacité de l'insertion par l'emploi : le « coût » d'un chômeur s'élève à 13 000 € en direct (30 000 € en intégrant les coûts indirects), et le coût d'un emploi aidé est de 5 000 à 6 000 €².

L'accompagnement étant **non rémunéré**, les financeurs solidaires doivent **faire appel à des ressources à moindre coût pour le financer**. Il convient de distinguer les financeurs solidaires de forme associative, qui sont légalement habilités à recevoir des dons et à toucher des subventions, notamment publiques (c'est le cas des réseaux France Active, France Initiative et de l'Adie, dont l'accompagnement est financé en grande partie grâce à la Caisse des Dépôts, aux collectivités territoriales, à l'Etat et à des fonds de l'Union Européenne), des financeurs solidaires qui ne perçoivent aucune aide publique, et pour lesquels l'accompagnement repose davantage sur la mise à disposition de leurs propres salariés et sur des partenaires externes (associations de professionnels,...).

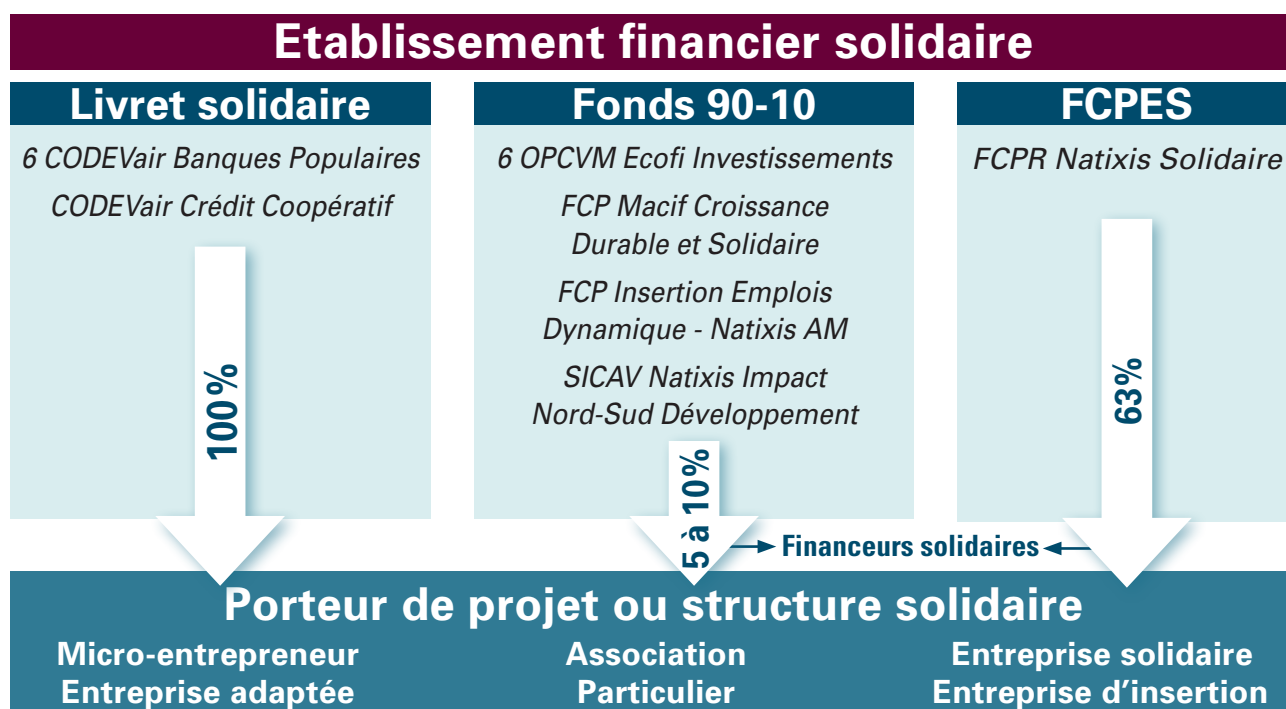
Certains financeurs solidaires ont développé des **modèles économiques « hybrides »** que l'on peut résumer ainsi : une **structure financière** apporte les fonds aux projets, elle est adossée à une **association** qui assure suivi et accompagnement. C'est le modèle adopté, entre autres, par la SIDI (avec le CCFD), la SIFA (avec France Active), ou encore la Foncière Habitat & Humanisme (avec l'association éponyme). Cette diversification des ressources financières des financeurs solidaires se retrouve au niveau des produits d'épargne solidaire : les **produits de partage** permettent de dégager des dons au profit des associations pour financer l'accompagnement, et les **produits d'investissement solidaire** apportent des fonds pour l'activité de financement des financeurs solidaires.

¹ Source : rapport annuel 2009 de la SIDI (p. 5). www.sidi.fr

² Intervention de Maria Nowak, Présidente de l'Adie, lors du Colloque « Microcrédit professionnel et création d'activités » à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette, 19 octobre 2009.

LE FINANCEMENT SOLIDAIRE PAR LES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Le rôle des établissements financiers solidaires ne se limite pas à apporter des ressources financières aux financeurs solidaires, certains financent directement des structures solidaires et parfois les projets écologiques des particuliers : entreprises d'insertion et de travail temporaire d'insertion, projets écologiques, entreprises dans les secteurs biologiques ou du commerce équitable, institutions de microfinance, etc.



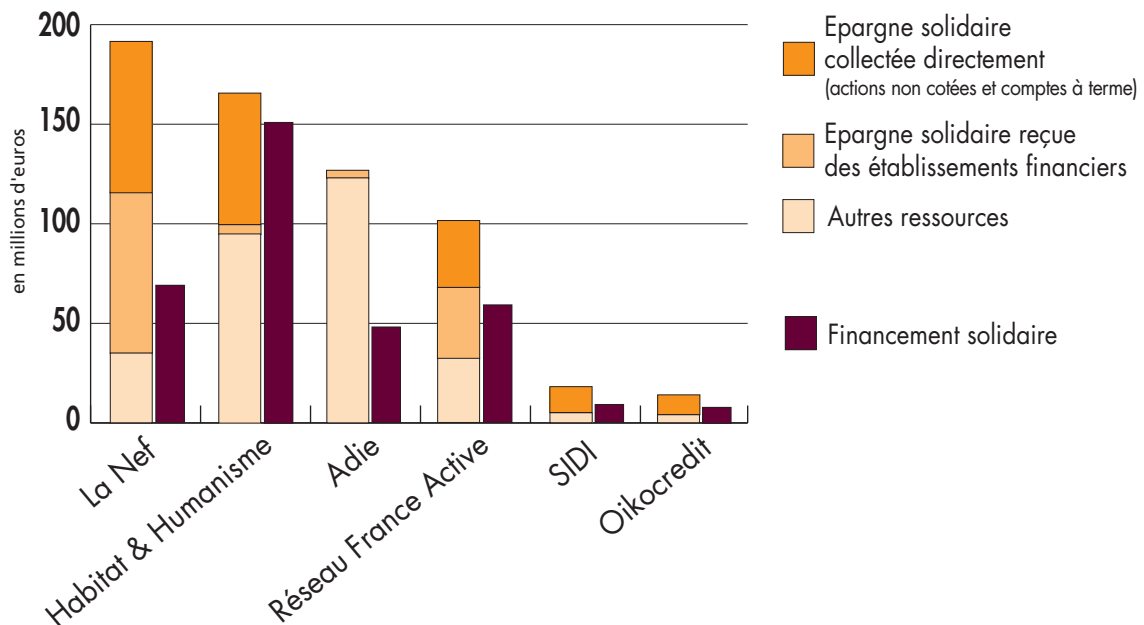
L'épargne collectée sur certains livrets permet de financer des prêts pour les particuliers ou les professionnels. C'est le cas des CODEVair, dont la totalité de l'encours sert à financer des prêts à vocation écologique pour les particuliers (PREVair) et les professionnels (PROVair).

De même, 5 à 10% des investissements réalisés par les épargnants dans les fonds 90-10 (ou les salariés, dans le cas des FCPEs) sert à financer des structures ou des financeurs solidaires. Dans le schéma ci-dessus figurent les différents produits dont la part solidaire est orientée en tout ou partie vers des structures solidaires autres que les financeurs solidaires. Le FCPR Natixis Solidaire concentre les poches solidaires de FCPEs et investit 63% de ses

actifs dans des entreprises solidaires et des financeurs solidaires.

Actuellement, encore peu d'établissements financiers soutiennent en direct les structures solidaires, notamment à cause de la mauvaise visibilité qu'ils ont du secteur et des entreprises qui le composent (difficulté d'appréhension du risque afférant aux activités solidaires). Les spécificités des structures solidaires sont encore méconnues des circuits financiers « traditionnels ». Toutefois les frontières tendent à s'estomper peu à peu, et les perspectives proposées par l'épargne salariale solidaire laissent présager une diversification des actifs solidaires dans les FCPEs et, par conséquent, un besoin de découvrir de nouvelles structures à financer.

LES RESSOURCES DES FINANCEURS SOLIDAIRES



Cet indicateur met en valeur le poids de l'épargne solidaire dans les ressources des principaux financeurs solidaires à fin 2009. Le graphique fait également apparaître l'encours des financements solidaires par rapport au total de bilan.

L'épargne solidaire représente entre 45 et 95% des ressources des financeurs solidaires, à l'exception de l'Adie. Selon les acteurs, l'épargne solidaire est collectée directement via les produits qu'ils proposent (actions non cotées et comptes à terme) ou reçue par l'intermédiaire des établissements financiers. Ainsi 40% des ressources de la Nef sont collectées directement au travers de ses parts de capital et des quatre comptes à terme qu'elle propose et 40% sont reçues des produits commercialisés par le Crédit Coopératif.

Le rapport entre financement solidaire et total de bilan varie beaucoup selon l'activité du financeur solidaire. Dans le cas du logement social, par exemple, les financements solidaires sont réalisés sur du très long terme (plusieurs dizaines d'années) et le parc im-

mobilier est « capitalisé », contrairement aux financeurs solidaires soutenant des activités professionnelles. Ces derniers renouvellent plus régulièrement leurs portefeuilles – les financements courent sur 1 à 7 ans selon les structures – et doivent donc assurer davantage de trésorerie et de garantie sur leurs actifs.

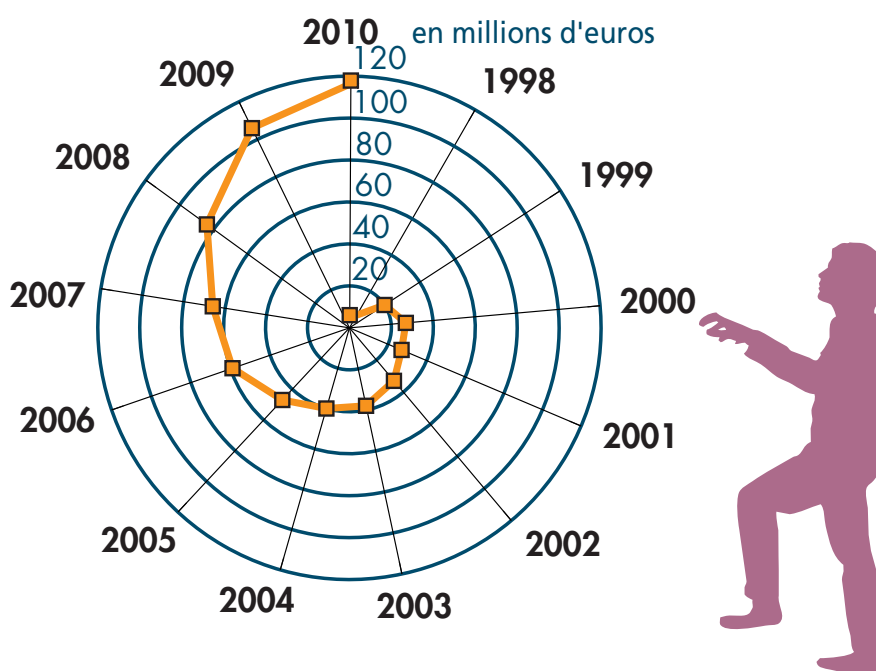
Cela explique pourquoi le ratio financement solidaire / total de bilan est supérieur à 90% pour la Foncière Habitat & Humanisme, alors que pour les autres financeurs solidaires il varie entre 40 et 75%.



Quatrième chapitre

Le label Finansol

Historique des placements labellisés



Répartition des placements labellisés Finansol par catégories de produits

	2008	2009	Nov-10
Investissement solidaire			
Actions non cotées	18	20	23
Comptes à terme	7	9	9
Livrets solidaires	9	9	9
Fonds « 90-10 »	10	12	14
Epargne salariale	15	26	32
Partage			
Bons de caisse	1	1	1
Livrets de partage	6	9	10
Assurance-vie	2	2	2
Fonds de partage	16	18	19
TOTAL	84	106	119

Depuis le début de l'année, le comité du label a accordé son agrément à 13 nouveaux produits d'épargne, pour un total de 119. Les produits labellisés restent diversifiés avec, néanmoins, une forte proportion de fonds d'épargne salariale (9 nouveaux FCPE solidaires). 87 placements d'investissement solidaire et 32 de partage sont détenteurs du label Finansol.

Témoignage de Guy Courtois – Président du comité du label Finansol

Le règlement du label Finansol a-t-il évolué récemment ?

Face à la diversité des produits et à l'accroissement des placements labellisés Finansol, le comité a revisité le règlement afin de maintenir la qualité des choix et des contrôles du label. Parmi les principaux points d'évolution, citons désormais l'obligation pour le promoteur d'exposer la stratégie de commercialisation du produit c'est-à-dire les actions mises en place afin de promouvoir l'épargne solidaire au sein de son réseau. Le comité regarde le contenu des actifs non solidaires pour vérifier la cohérence globale du produit. Il est également vigilant sur les effets de dilution des fonds nourriciers dans le but de garantir aux épargnants que la part solidaire consolidée du produit est supérieure ou égale à 5% de l'actif global. Le montant des frais de gestion des OPCVM est un autre sujet d'attention du comité du label. Il réfléchit aussi sur les conditions de labellisation de produits d'assurance à actifs non cantonnés qui représentent une part importante de l'épargne des français.



Quels sont les sujets de réflexion en cours au sein du comité du label ?

Que ce soit pour l'épargne de partage ou le financement solidaire, le comité du label se soucie de superviser les processus de qualification et de validation des établissements financiers dans le choix de leurs partenaires (entreprises solidaires ou associations bénéficiaires de dons). Dans le cadre du financement solidaire, nous suivons avec intérêt les travaux menés par Finansol sur la qualification du financement solidaire que le comité va prochainement intégrer dans son processus de labellisation. Un travail nécessaire au regard de l'augmentation rapide des nouveaux opérateurs de financement solidaire. Enfin, le comité du label a été associé au travail de réflexion engagé par l'association Finansol sur l'extension du label aux services bancaires solidaires (cartes de crédit, compte courants...).

Comment expliquez le succès du label Finansol et quelles sont ses perspectives d'évolution ?

Début novembre (2010), on recensait 119 produits labellisés Finansol, un chiffre qui a pratiquement doublé en 3 ans. Plusieurs facteurs expliquent ces résultats. Le label est de mieux en mieux connu du grand public et des acteurs de la finance solidaire. La crise financière a également servi d'accélérateur. En effet, les établissements financiers ont créé des produits qui ont du sens, en adéquation avec les attentes de leurs clients. Soucieux d'obtenir une garantie qui corresponde aux valeurs des épargnants, ils se sont tournés vers le label Finansol. Le nombre de produits labellisés devrait poursuivre sa croissance mais il incite le comité à beaucoup de vigilance sur les demandes de labellisation et le contrôle des produits existants pour que le label continue à garder sa crédibilité vis-à-vis des épargnants.



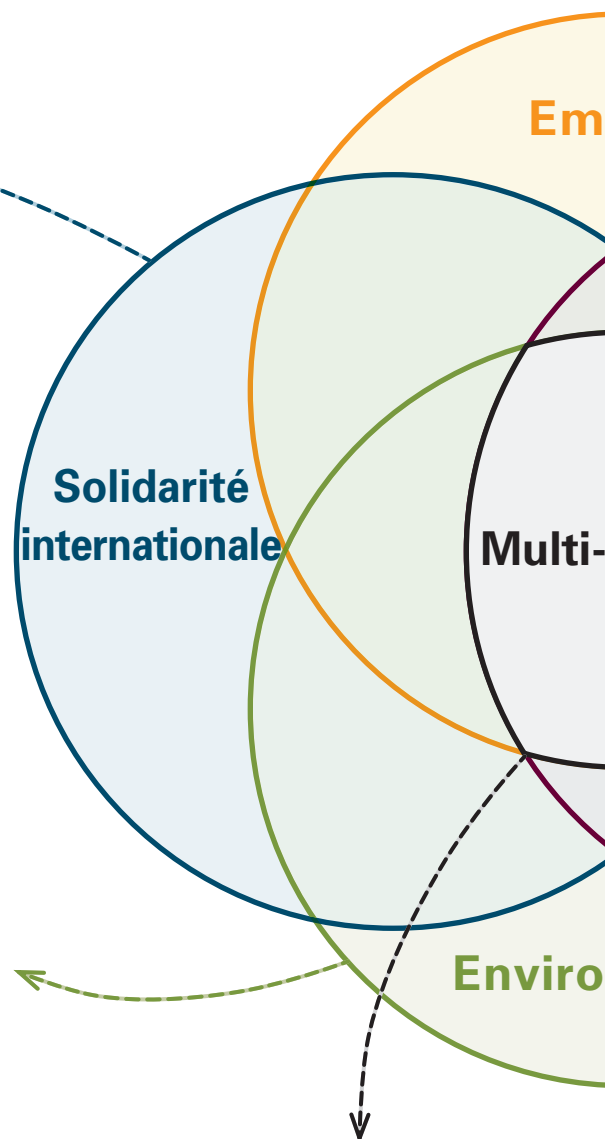
PRÉSENTATION THÉMATIQUE DES FONDS LABELLIÉS

Répartition des placements labellisés

- Actions dans le capital de la SIDI
- Depository Receipts Oikocredit
- Parts Sociales d'Oikocredit
- Compte Courant Solidaire Cofides Nord-Sud
- Prêt Coup de Pouce Ecidec
- Micro-prêt solidaire Babyloan
- Prêt solidaire Veecus
- FCP BNP Paribas Obli Etheis
- FCP Babyfund Taux Fixe 2013
- SICAV Natixis Impact Nord-Sud Développement
- FCP Ethique et Partage
- FCP Crédit Agricole Solidarité contre la Faim
- SICAV Libertés et Solidarité
- SICAV Crédit Coopératif Agir UNICEF
- SICAV Fructi Agir UNICEF
- SICAV Eurco solidarité

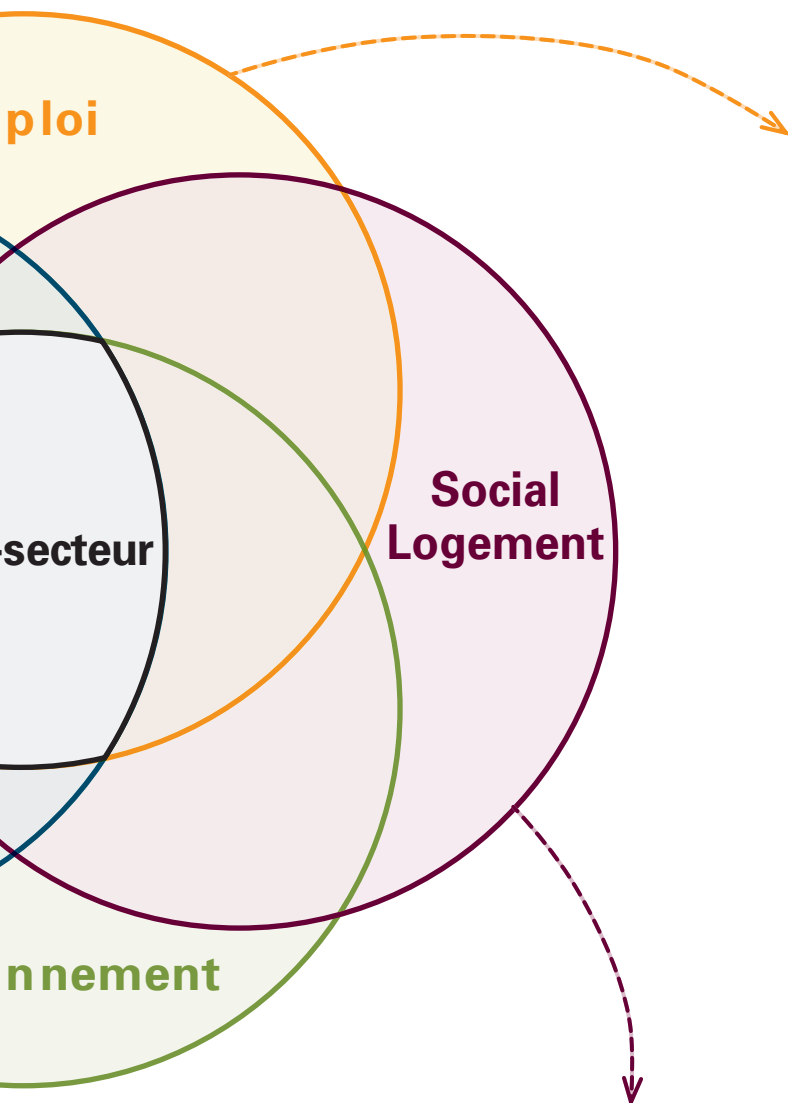


- Actions dans le capital de la Foncière Terre de Liens
- Agir avec la Fondation Nicolas Hulot
- Compte Epargne Nature de la Nef
- FCP Ecofi Agir Développement Durable
- Livret Codevair du Crédit Coopératif
- Livrets Codevair (Banque Populaire) :
 - Alsace
 - Alpes
 - Sud
 - Sud Ouest
 - Loire et Lyonnais
 - Occitane



- | | | |
|--|---|---|
| <p>Actions dans le capital de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garrigue - La Nef - Foncière Chênelet <p>Compte à terme de la Nef</p> <p>Compte Epargne Insertion de la Nef</p> <p>Plan d'Épargne de la Nef</p> <p>Livret Nef</p> <p>FCP Confiance Solidaire</p> <p>FCP Covea Finance Actions Solidaires</p> <p>SICAV Choix solidaire</p> <p>Livret Codesol</p> <p>Livret Agir</p> <p>Livret Epidor Associations</p> <p>Livret Jeune Agir</p> | <p>Livret Epargne Autrement</p> <p>Livrets d'épargne pour les Autres (x4)</p> <p>Livret Initiatives Durables</p> <p>FCP Epargne Solidaire</p> <p>Faim et Développement Agir CCFD</p> <p>FCP Faim et Développement Equilibre</p> <p>FCP Faim et Développement Trésorerie</p> <p>FCP Faim et Développement Horizon 2012</p> <p>FCP LBPAM Responsable Actions Solidaire</p> <p>Fructi Choix Solidaire</p> <p>FCP Champlain Solidarité</p> <p>FCPE Arcancia Ethique et Solidaire</p> <p>FCPE Arcancia Label Audace et Solidaire</p> <p>FCPE Arcancia Label Equilibre et Solidaire</p> <p>FCPE Arcancia Obligations et Solidaire</p> | <p>FCPE Carrefour Equilibre Solidaire</p> <p>FCPE Peri Ethique Solidaire</p> <p>FCPE Multipar Solidaire Dynamique</p> <p>FCPR Natixis solidaire</p> <p>FCPE Saur Epargne Solidaire</p> <p>FCPE ES-PL Solidaire BP</p> <p>FCPE Natixis ES Insertion Emploi Solidaire</p> <p>FCPE Impact ISR Rendement Solidaire</p> <p>FCPE Fructi Capital Rendement Solidaire</p> <p>FCPE Natixis Avenir Mixte Solidaire</p> <p>FCPE Natixis Elan Mixte Solidaire</p> <p>FCPE Covéa Finance Développement Durable Solidaire</p> <p>FCPE Choix Responsable Engagement</p> <p>FCPE Choix Responsable Prudence</p> <p>FCPE Choix Responsable Développement</p> |
|--|---|---|

Finansol par secteurs d'activité



Actions dans le capital de :

- Caisse Solidaire NPDC
- Autonomie et Solidarité
- FinanCités
- Femu Qui
- Herrikoa
- SIFA
- SOFINEI
- PhiTrust Partenaires

Compte Epargne Solidaire Caisse Solidaire NPDC

Livret Solidaire Caisse Solidaire NPDC

Clubs CLEFE

FCP Ecureuil Bénéfices Emploi

FCP Insertion Emplois Dynamique

FCP Insertion Emplois Equilibre

FCP Insertion Emplois Sérénité

FCP Macif Croissance Durable et Solidaire

FCPE Fongepar Insertion Emplois Equilibre

FCPE Fongépar Insertion Emplois Dynamique Solidaire

FCPE Amplitude solidaire

FCPE Destination Avenir Solidaire

FCPE Arial Solidaire

FCPE Amundi Label Actions Solidaire

FCPE Amundi Label Equilibre Solidaire

FCPE Macif Croissance Durable et Solidaire

FCPE Grand Ouest Expansion Solidaire

FCPE Expansor Compartiment VI Solidaire

FCPE Région Nord Solidaire

FCPE Languedoc Roussillon Expansion Solidaire

FCPE Décisiel Actions 70 Solidaire

Bons de caisse Munisolidarité Placement

FCP CM-CIC France Emploi

Actions dans le capital de :

- Entreprendre pour Humaniser la Dépendance
- Epargne Solidaire pour l'Immobilier Social
- Habitat et Humanisme
- Habitats solidaires
- SNL-Prologues (Parts B)

Obligations du Mouvement d'Aide au Logement

Livret A comme Agir

Assurance-vie AVIP Multilib – Option Ethique et Partage

Assurance-vie Entraid'Epargne CARAC

FCP Agir pour la Fondation Abbé Pierre

FCP Avenir Partage ISR

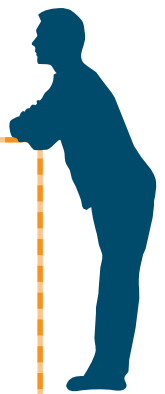
FCP Habitat et Humanisme

FCP Crédit Agricole Solidarité Habitat & Humanisme

Agir Fondation pour la Recherche Médicale

Fructi Agir UNICEF

Crédit Coopératif Agir UNICEF





Finansol

58 rue Regnault 75013 PARIS - France

Tél. 01.53.36.80.60 / Fax 01.53.36.80.69

www.finansol.org / contact@finansol.org

Réalisation graphique : www.graphethik.com

